

CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EMS «RIOND-VERT» A VOUVRY



RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2024



CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EMS «RIOND-VERT» A VOUVRY

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la société EMS Riond-Vert SA, mandant-e et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de la santé publique (SSP) et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE

L'établissement médico-social (EMS) Riond-Vert a été initié par la commune de Vouvry en 1970, dans le but d'éviter aux aîné-e-s de quitter le territoire de leur commune d'origine et/ou de domicile. Intégré au service communal jusqu'en 2015, l'EMS est devenu la société anonyme EMS Riond-Vert SA. Cette société possède les bâtiments qu'elle exploite. Son actionnaire unique est la commune de Vouvry et son capital est ouvert aux autres communes du Haut-Lac.

La réalisation de l'EMS a débuté en 1969 avec une mise en exploitation en 1971. Il occupait alors les locaux rénovés de l'ancien Asile des Vieillards et deux bâtiments nouvellement construits. En 1985, l'EMS s'agrandit d'un bâtiment comprenant un foyer de jour et d'un second bâtiment avec des appartements protégés. Ces cinq bâtiments sont reliés entre eux par des galeries fermées, plus ou moins longues. Un bâtiment avec des appartements protégés supplémentaires a été construit en 2017. L'Institution exploite aujourd'hui 76 chambres en EMS pouvant accueillir 93 résident-e-s.

Les bâtiments principaux de l'EMS Riond-Vert datent donc des années 1970-1980. Leur état général ainsi que leur disposition font qu'ils ne sont plus adaptés à la prise en charge des résident-e-s actuel-le-s. De plus, le vieillissement de la population ainsi que son accroissement requièrent une augmentation des places en EMS. Sur cette base, un nouvel EMS sera construit en répondant aux exigences d'accompagnement actuelles et accueillant un plus grand nombre de lits.

PHILOSOPHIE DE L'INSTITUTION

L'EMS Riond-Vert est un établissement ouvert, accueillant des personnes en âge d'AVS nécessitant une prise en charge aussi bien physique que psychique, une assistance régulière à l'exécution des activités de la vie quotidienne et à la prise en charge socio-hôtelière.

Ce soutien médico-social s'appuie sur plusieurs axes :

- L'hébergement long séjour (soutien quotidien dans la vie des résident-e-s afin de répondre à leurs besoins bio-psycho-sociaux et spirituels) ;
- L'hébergement court séjour ayant pour but de décharger ponctuellement les familles et de permettre, aux bénéficiaires, de rester le plus longtemps possible à domicile ;
- L'accueil de jour, organisé et suivi par le Foyer de Jour RUBIS. Il a pour but de compléter l'accompagnement des familles en soulageant les proches aidants durant un ou plusieurs jours par semaine afin de permettre aux bénéficiaires de rester le plus longtemps possible à domicile ;
- Le restaurant, qui accueille aussi des locataires des appartements protégés. Une nutrition équilibrée et adaptée aux besoins de la personne âgée permet de maintenir un état de bonne santé et à la personne de rester le plus longtemps possible à domicile ;
- La prévention :
 - de la dégénérescence liée aux maladies de la personne vieillissante par différentes activités (exemples : atelier mémoire, gymnastique, sociabilisation, intergénération,);
 - pour le maintien d'une qualité d'accompagnement spécifique à la personne âgée et aux complications liées aux maladies de la personne vieillissante (soutien aux proches aidants, formation des collaborateur-ice-s, collaboration avec les associations de type Alzheimer, Pro Senectute).

Approche de travail et de prise en charge des résident-e-s

L'EMS Riond-Vert applique un concept de prise en charge et poursuit les intentions de la méthode Montessori pour les seniors qui favorise les choix, le maintien de la dignité ainsi que la participation active des résident-e-s dans la vie communautaire. Elle vise à faire émerger une vision interprofessionnelle commune. L'ensemble des intervenant-e-s sont concerné-e-s, que leurs interventions se déploient dans la relation directe avec les personnes âgées (soins, animation, service socio-hôtelier) ou indirectement (service technique, administration, intendance). C'est pourquoi la conception des locaux permettra une grande modularité en particulier dans le choix du mobilier et dans la liberté de circulation. L'espace individuel doit encourager la personnalisation. Les espaces communautaires sont réappropriés par les résident-e-s et aménagés dans le temps en fonction des choix et de la culture issue des résident-e-s présent-e-s dans l'unité. Une organisation des locaux de type hospitalière, centrée uniquement sur les soins, est à proscrire.

Un concept de prise en charge a été réalisé par l'EMS Riond-Vert. Il est disponible dans les annexes et explique la méthode de travail et l'identité de l'établissement.

INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'EMS Riond-Vert a comme ambition d'être un acteur actif et collaborant dans le réseau santé-social du district de Monthey et plus particulièrement dans la région du Haut-Lac. Il se veut soutenant pour les résident-e-s et leurs proches, notamment dans les difficultés liées aux pathologies de la personne vieillissante et plus spécifiquement aux problèmes issus de la démence. Il occupe aussi le rôle d'acteur économique proposant des postes de travail adaptés à chaque secteur d'activité.

La volonté de l'EMS Riond-Vert pour son nouveau complexe est, premièrement, de placer les résident-e-s au cœur du projet. Aussi, il souhaite inscrire son développement de manière globale, de l'échelle de la chambre en passant par celle du quartier, du village, à celle de la région pour en faire un lieu de vie intégré et intégratif.

Pour le futur complexe, il est important de conserver l'âme et l'identité de Riond-Vert ainsi que d'anticiper les besoins d'une population vieillissante. Son identité est basée sur l'accueil et l'ouverture à tou-te-s dans le respect de leurs différences et de

leurs origines. La nouvelle construction se basera sur ces valeurs.

Pour ses aîné-e-s, EMS Riond-Vert SA et la commune de Vouvry rêvent d'une maison vivante, lumineuse, chaleureuse, ouverte sur l'extérieur, évolutive, cadre d'une nouvelle étape de vie en toute sécurité, à des tarifs abordables, en cohérence avec les besoins de la population.

Un nouveau site, plus adapté aux besoins d'un EMS (déambulation, sécurité, espace,...), a été choisi pour le futur complexe. Il se situe au cœur du village, dans un environnement public et de quartier, proche des transports publics. Les liens avec le quartier et les institutions publiques sont encouragés.

La commune a l'intention de développer un cœur de village multigénérationnel regroupant la jeunesse et les aînés dans un grand parc public.

La vision initiale s'oriente vers un établissement de 120 chambres individuelles regroupées dans huit unités de vie de 15 lits. Certaines chambres disposeront de portes communicantes afin d'héberger des couples. La logique d'appartement favorisera l'accompagnement de groupes homogènes avec des services transversaux. Le projet architectural tiendra compte de la mobilité réduite, de la pénibilité des déplacements, des pathologies et des handicaps prévisibles.

EMS Riond-Vert SA soutient une approche architecturale de type humaniste orientée vers la domesticité «comme à la maison». Les rapides évolutions démographiques et sociétales invitent le secteur médico-social mais aussi ceux du bâti à repenser et passer d'une logique d'hébergement à une logique d'habitat. EMS Riond-Vert SA croit que les professionnel-le-s encadrants doivent s'adapter à l'architecture pensée pour les résident-e-s et que ce n'est pas aux résident-e-s de s'adapter à une architecture pensée pour les soignant-e-s. L'EMS doit rester un lieu d'habitat et de vie malgré la péjoration croissante des situations de santé. Cette approche rompt avec les logiques hospitalières ou hôtelières et requiert de nouvelles pratiques tant dans la dimension architecturale que dans celle de l'accompagnement.

L'architecture, ressemblant donc à un habitat courant, doit répondre aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des personnes atteintes de maladies neurocognitives majeures. L'architecture des unités doit privilégier des petites dimensions et un plan simplifié. Elle doit compenser les capacités intellectuelles réduites des résident-e-s et pour cela, être facilement compréhensible. La conception architecturale doit favoriser, autant qu'elle est encore possible, l'indépendance des

personnes atteintes de démence. Elle doit éviter l'excès aussi bien que la privation de sollicitations sensorielles. Enfin, l'aménagement devrait tenir compte de la provenance des résident-e-s, et contribuer à préserver leur identité.

De plus en plus de résident-e ont des troubles neurocognitifs majeurs de type Alzheimer ou troubles apparentés, il n'est cependant pas prévus d'unités spécialisées (psychogériatrie). L'établissement s'adaptera dans le temps aux besoins et aux ressources des résident-e-s grâce à la flexibilité de la construction.

Projet d'un EMS «satellite» à Port-Valais

Dans le cadre d'une politique des seniors sur l'ensemble des quatre communes, il est également prévu qu'un satellite voit le jour sur la commune de Port-Valais. Cette structure, dépendante dans son exploitation de Riond-Vert, devrait accueillir environ 45 résidents. Plus petit, cet EMS déploiera les mêmes valeurs et proposera une prise en charge identique à sa grande sœur, à savoir centré sur la personne et se rapprochant d'une habitation de type «comme à la maison». Le fonctionnement et l'organisation des deux lieux de vie se veulent similaires favorisant ainsi une grande perméabilité entre les collaborateurs mais aussi entre les résidents en fonction de l'évolution de leur état de santé. Les services généraux, la cuisine de production et l'intendance seront basés à Vouvry pour permettre une gestion rationnelle des ressources sur les 2 lieux de vie.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa c, d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 (état au 01.01.2024) sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 29 novembre 2003 (état au 01.01.2024) sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un-e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un-e ingénieur-e civil-e (ou d'un groupement d'ingénieur-e-s civil-e-s). Les partenaires du groupe doivent être établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieur-e-s civil-e-s doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- être inscrit-e aux Registres suisses des professionnel-le-s de l'ingénierie, de

l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur-e civil-e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu ;

- répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).

Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, qui ne sont associé-e-s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateur-ice-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un-e architecte, respectivement un-e ingénieur-e civil-e, employé-e, peut participer au concours si son employeur-euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant-e, membre du jury ou expert-e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur-euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e, il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e en sécurité, physicien-ne du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ice spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de

gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant-e-s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le contexte bâti et naturel
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 12 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 12 juillet 2024.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, SIP

Membres non professionnels

M^{me} Véronique Diab-Vuadens Présidente de la commune de Vouvry et du conseil d'admin., EMS Riond-Vert SA

M^{me} Maryke Bonjean Membre du conseil d'admin., EMS Riond-Vert SA

M^{me} France Udressy Directrice, EMS Riond-Vert SA

Membres professionnels

M. Eik Frenzel Architecte EPFL, FAS, SIA, Lausanne

M. Adrian Kramp Architecte EPF, FAS, SIA, Fribourg

M. Nicolas Corger Ingénieur civil ETHZ, SIA, Monthey

Suppléants non-professionnels

M^{me} Sandra Roch Membre du conseil d'admin., EMS Riond-Vert SA

M. Patrice Tamborini Vice-président de la commune de Port-Valais

Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte au SIP

M. Joseph Cabral Service technique, Commune de Vouvry

Experts

M^{me} Amélie Wenger-Reymond Ing. service de la santé publique VS

M^{me} Amandine Billoir Infirmière cheffe, EMS Riond-Vert SA

M. Gérard Carraux Service technique, EMS Riond-Vert SA

M. Fabien Delavy Ancien directeur, EMS Riond-Vert SA

M. Olivier Rieser Assistant maître d'ouvrage, EMS Riond-Vert SA

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 28 octobre 2024. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

32 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 30 projets ont été retournés dans les délais, 2 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet.

Les 30 maquettes ont également été remises dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Le projet N°14 ne respecte pas la distance minimale de 8m. à l'axe de la route du Grand Clos.

Il ressort de l'analyse relative aux prescriptions de protection incendie, concept de transfert, que le projet N°19 n'est pas conforme.

Le projet N°10 démolit un bâtiment sur la Grand Rue, en secteur ISOS.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2024.

ANALYSE DU SITE

Le site est composé de 3 terrasses s'étalant du vieux village à la plaine. Il se situe au cœur du village, dans un environnement public et de quartier, proche des transports publics. Les liens avec le quartier et les institutions publiques sont encouragés.

La commune a l'intention de développer un cœur de village multigénérationnel regroupant la jeunesse et les aînés dans un grand parc public.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 30 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

La représentation graphique du projet N°01 ainsi qu'un manque d'informations ne permettent pas une compréhension globale du projet. Le jury décide malgré tout d'accepter le projet au jugement.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 30 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenus pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°10 NUOVO BORGIO Démolition d'un bâtiment sur la Grand Rue, en secteur ISOS
- N°14 HORTUS APERTUS La distance minimale à l'axe de la route n'est pas respectée
- N°19 MOWGLI Le concept de transfert relatif à la protection incendie n'est pas respecté

Ces projets participent au jugement mais ne font pas l'objet d'une mention.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 12 projets suivants sont éliminés :

- N°01 sans nom
- N°05 TZINO
- N°08 E3M-Ki
- N°09 MAMMAMIA
- N°17 SMARTIES
- N°18 RENCONTRES
- N°23 LE TSI NO (1)
- N°24 LE TSI NO (3)
- N°27 COTE JARDIN
- N°28 SILVA
- N°29 AMARCORD
- N°30 A DEUX, C'EST MIEUX

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions des futurs exploitants et de l'ingénieur civil. Sont étudiés en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Le jury a visité le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les 13 projets suivants sont éliminés :

- N°03 PIERRE ET LE LOUP
- N°07 HARPER
- N°10 NUOVO BORGIO
- N°11 ESPLANADE
- N°12 OUVERTURE
- N°13 TRILOGIC
- N°15 BAL MASQUE
- N°13 LE TSI NO (2)
- N°19 MOWGLI
- N°20 THE BUCKET-LIST
- N°21 L'ECRIN VERT
- N°22 LA VIE EN VERT
- N°26 GRAND HOTEL BELVEDERE

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- N°09 MAMMAMIA Repêché du 2^{ème} tour, éliminé au 1^{er} tour
- N°12 OUVERTURE Repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour
- N°13 TRILOGIC Repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour
- N°21 L'ECRIN VERT Repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 153'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1 ^{er} rang / 1 ^{er} prix		
Projet N°04	PAULETTE	45'000.- HT
<hr/>		
2 ^e rang / 2 ^e prix		
Projet N°06	MARIUS	38'000.- HT
<hr/>		
3 ^e rang / 1 ^{ère} mention		
Projet N°14	HORTUS APERTUS	29'000.- HT
<hr/>		
4 ^e rang / 3 ^e prix		
Projet N°25	LES OISEAUX DANS LES ARBRES	23'000.- HT
<hr/>		
5 ^e rang / 4 ^e prix		
Projet N°02	ANNA	18'000.- HT
<hr/>		

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 4, devise " Paulette "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Vouvry, le 8 novembre 2024

Philippe Venetz

Véronique Diab-Vuadens

Maryke Bonjean

France Udressy

Eik Frenkel

Adrien Kramp

Nicolas Corger

Sandra Roch

Patrice Tamborini

Christophe Lugon-Moulin

Joseph Cabral

Amélie Wenger-Reymond

Amandine Billoir

Gérard Carraux

Fabien Delavy

Olivier Rieser

The image shows a list of names on the left and their corresponding handwritten signatures in blue ink on the right. The signatures are written on a dotted line. The names and their corresponding signatures are: Philippe Venetz (signature: PV-1), Véronique Diab-Vuadens (signature: Diab-Vuadens), Maryke Bonjean (signature: Bonjean), France Udressy (signature: Udressy), Eik Frenkel (signature: Frenkel), Adrien Kramp (signature: Kramp), Nicolas Corger (signature: Corger), Sandra Roch (signature: Roch), Patrice Tamborini (signature: Tamborini), Christophe Lugon-Moulin (signature: Lugon-Moulin), Joseph Cabral (signature: Cabral), Amélie Wenger-Reymond (signature: Wenger-Reymond), Amandine Billoir (signature: Billoir), Gérard Carraux (signature: Carraux), Fabien Delavy (signature: Delavy), and Olivier Rieser (signature: Rieser).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 30 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°04 «PAULETTE» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Avec son implantation reliée et son imbrication avec les espaces extérieurs, il représente une plus-value pour le village de Vouvry. Un nouveau lieu de vie s'établit en profitant des multiples orientations et vues sur la montagne ou la plaine du Rhône. L'ensemble des décisions stratégiques d'organisation du plan du rez-de-chaussée ainsi que le plan type des chambres sont pertinents et offrent à la fois une grande qualité de vie pour les habitants et un outil de travail efficace.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

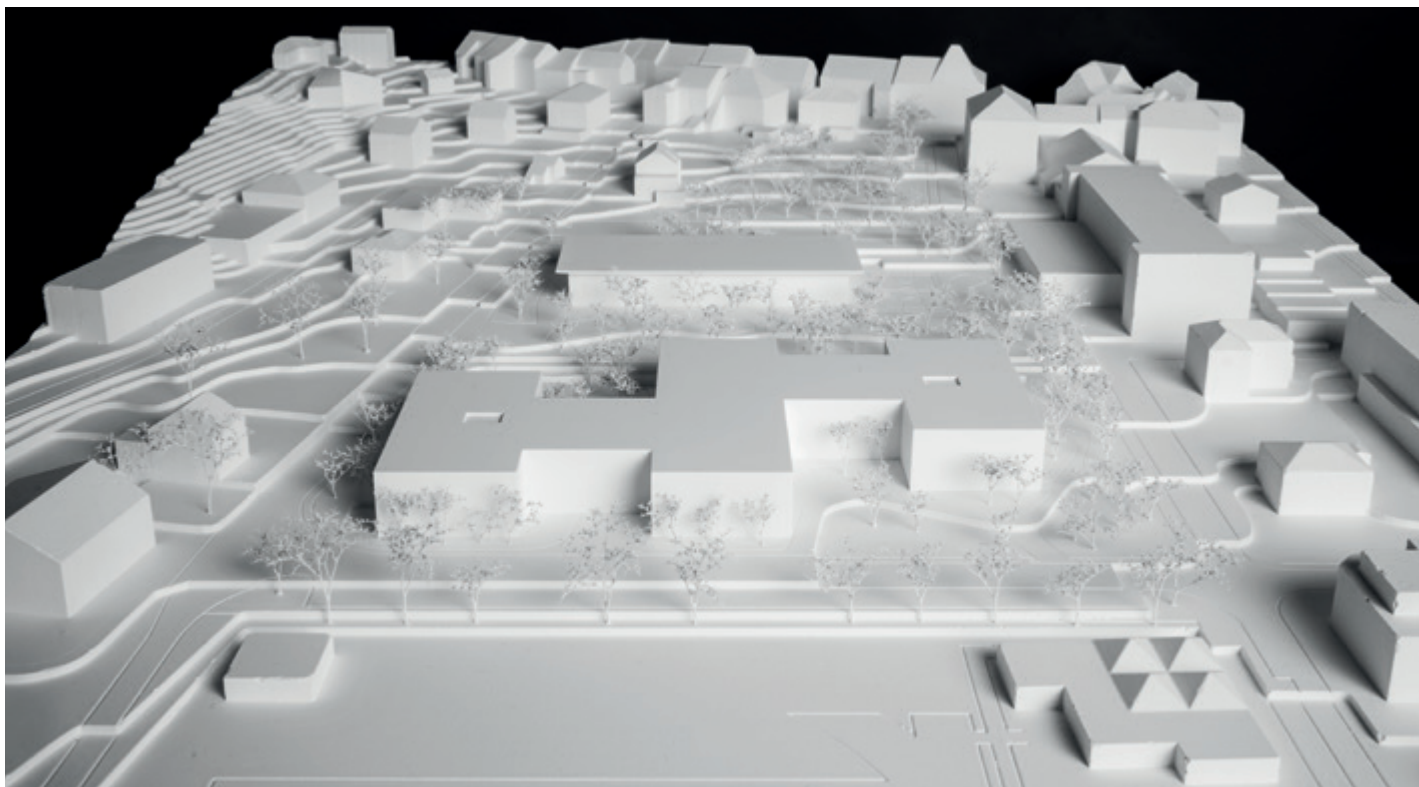
EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le mercredi 27 novembre 2024 à 17h30** à la salle des fêtes de Vouvry, rue de l'Industrie, 1896 Vouvry.

Les projets seront exposés jusqu'au jeudi 6 décembre 2024.

Horaires de l'exposition :

les 27-28-29 novembre et 4-5-6 décembre 2024 de 16h30 à 18h30.



N°04 PAULETTE

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

ITTEN & BRECHBUL SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Laurent Gerbex, Daniel Van der Vyver, Maxime Theuvenat, Thibault Leroy,
Romain Follonier, Amélie Burgniard

12

KUNG ET ASSOCIES SA, ECHALLENS

Collaborateurs :

Cécile Marguerat

Situation et aménagements extérieurs

Implanté sur la partie sud de la parcelle, le projet PAULETTE profite d'une grande liberté spatiale et propose une organisation équilibrée du vide et du plein. En privilégiant une volumétrie basse, les surfaces du programme s'étendent sur Rez+2. En contrepartie l'empreinte au sol est conséquente. Pour diminuer l'impact visuel sur le voisinage les pignons et retraits rythment le volume. Grâce à sa morphologie déclinée, le bâtiment crée de nombreuses connexions au contexte. Il génère par sa forme une richesse spatiale des aménagements extérieurs à l'échelle des usagers qui est particulièrement appréciée par le jury.

Organisation

Accessible par la place publique au sud-est du site, l'entrée principale est en lien direct avec le cœur de l'institution. Depuis l'accueil au centre du volume tous les services, bureaux, cages d'escaliers ou fonctions publiques sont facilement et efficacement accessibles. Une rue intérieure bénéficie des différents retraits de volume pour accueillir les flux dans un espace illuminé et agréable. En même temps elle relie par une diagonale les espaces extérieurs du nord et du sud. Le plan du rez-de-chaussée est organisé efficacement et répond idéalement aux besoins de ce lieu de vie et de travail. La cuisine, en lien direct avec le restaurant, et la buanderie se trouvent à l'est du volume à proximité directe de la zone de livraison. Les services et les bureaux se trouvent dans une aile du bâtiment au nord-est. Tous les lieux de travail profitent d'une vue sur l'extérieur et de lumière naturelle.

Les unités de soins avec les chambres sont organisées sur deux étages. Quatre unités sont reliées par étage. Ce dispositif représente une réelle plus-value de flexibilité et d'efficacité importante pour l'exploitation de l'EMS. Grâce à son organisation bien structurée et des séjours généreux le plan des unités est adapté aux besoins des usagers et promet une belle qualité de vie pour les habitants. Les séjours et les alcôves avec loggia à la fin des couloirs apportent de la lumière naturelle dans les circulations et les espaces de vie. Toutes les chambres et les séjours sont équipés des fenêtres à la française permettant les vues dans le parc pour les résidents assis ou couchés.

A l'ouest de la parcelle, loin de l'entrée et du flux principal des piétons, se trouve l'entrée du parking situé au sous-sol. Le parking avec sa forme compacte génère quelques zones à l'extérieur «sur dalle» comme la place d'entrée ou dans la cour thérapeutique.

Expression et construction

Rythmé par des bandeaux verticaux en alternance minéraux et vitrés, la façade exprime l'échelle humaine au travers de la multiplication des chambres et de leurs ouvertures, offrant à l'ensemble une dimension domestique. La construction légère en ossature bois n'est pas perceptible à l'extérieur. En utilisant des matériaux biosourcés (comme de la paille, du chanvre ou la chaux) les auteurs accordent une attention particulière à la notion de durabilité. Ce concept trouve sa continuation à l'intérieur. Le bois apparent et les surfaces minérales créent en alternance une atmosphère humaine avec des matériaux chaleureux, agréables et écologiques.

Conclusion

Le projet PAULETTE a su convaincre le jury à différents niveaux. Avec son implantation reliée et son imbrication avec les espaces extérieurs, il représente une plus-value pour le village de Vouvry. Un nouveau lieu de vie s'établit en profitant des multiples orientations et vues sur la montagne ou la plaine du Rhône. L'ensemble des décisions stratégiques d'organisation du plan du rez-de-chaussée ainsi que le plan type des chambres sont pertinents et offrent à la fois une grande qualité de vie pour les habitants et un outil de travail efficace.

Concept statique

Le niveau inférieur est réalisé en béton armé, alors que le bois est la composante dominante pour les deux étages hors-sol, décliné en ossature pour les élévations et en panneau mixte pour les planchers. Le contreventement des quatre parties de bâtiments est assuré par les noyaux des circulations verticales prévus en béton armé ainsi que par certains refends additionnels en béton armé toujours. Une particularité réside dans le choix de l'isolant en paille des ossatures. La matérialisation structurelle est rationnelle et pragmatique pour répondre à l'architecture présentée.



FORME URBAINE

Le projet du nouveau EMs de Vitorry se situe dans un quartier historique et a été inscrit en valeur patrimoniale par le plan d'urbanisme du centre ville. Le bâtiment s'inscrit dans la continuité d'un programme qui vise à la ville et sa montagne. Ce positionnement respecte le tissu du quartier et permet des perspectives dégagées pour les bâtiments voisins, comme ce fut le cas au début.

En arrivant depuis le centre historique, l'édifice surplombe la maison communale. Un escalier est mis en place pour prolonger le promenade le long de la rue et assurer la continuité de la circulation. Les escaliers sont intégrés harmonieusement à la circulation avec des colonnades qui permettent d'offrir des espaces sur les pentes ou la place d'attente, créant une interface accueillante pour les utilisateurs.

Au sud, les espaces publics sont clairement identifiés. L'espace devant le EMs, marqué par un projet de connexion directe avec le chemin du Grand Clos, marque le début du projet. Une terrasse ouverte prolonge la circulation, encadrée à l'est et au sud par des bâtiments. Cette terrasse est intégrée à la zone de livraison et permet d'accueillir les utilisateurs d'une manière agréable. Elle est conçue pour accueillir les utilisateurs d'une manière agréable. Elle est conçue pour accueillir les utilisateurs d'une manière agréable.

PAYSAGE

Le projet prévoit des espaces dédiés à une expérience thématique et sensorielle, conçus pour les résidents, leurs proches, les visiteurs, le personnel et les habitants du village. Ces espaces sont conçus en accord avec le quartier existant, en tenant compte de son histoire et de son caractère. Ils sont conçus pour offrir une expérience thématique et sensorielle, conçus pour les résidents, leurs proches, les visiteurs, le personnel et les habitants du village. Ces espaces sont conçus en accord avec le quartier existant, en tenant compte de son histoire et de son caractère.



Implantation urbaine



Terrasse



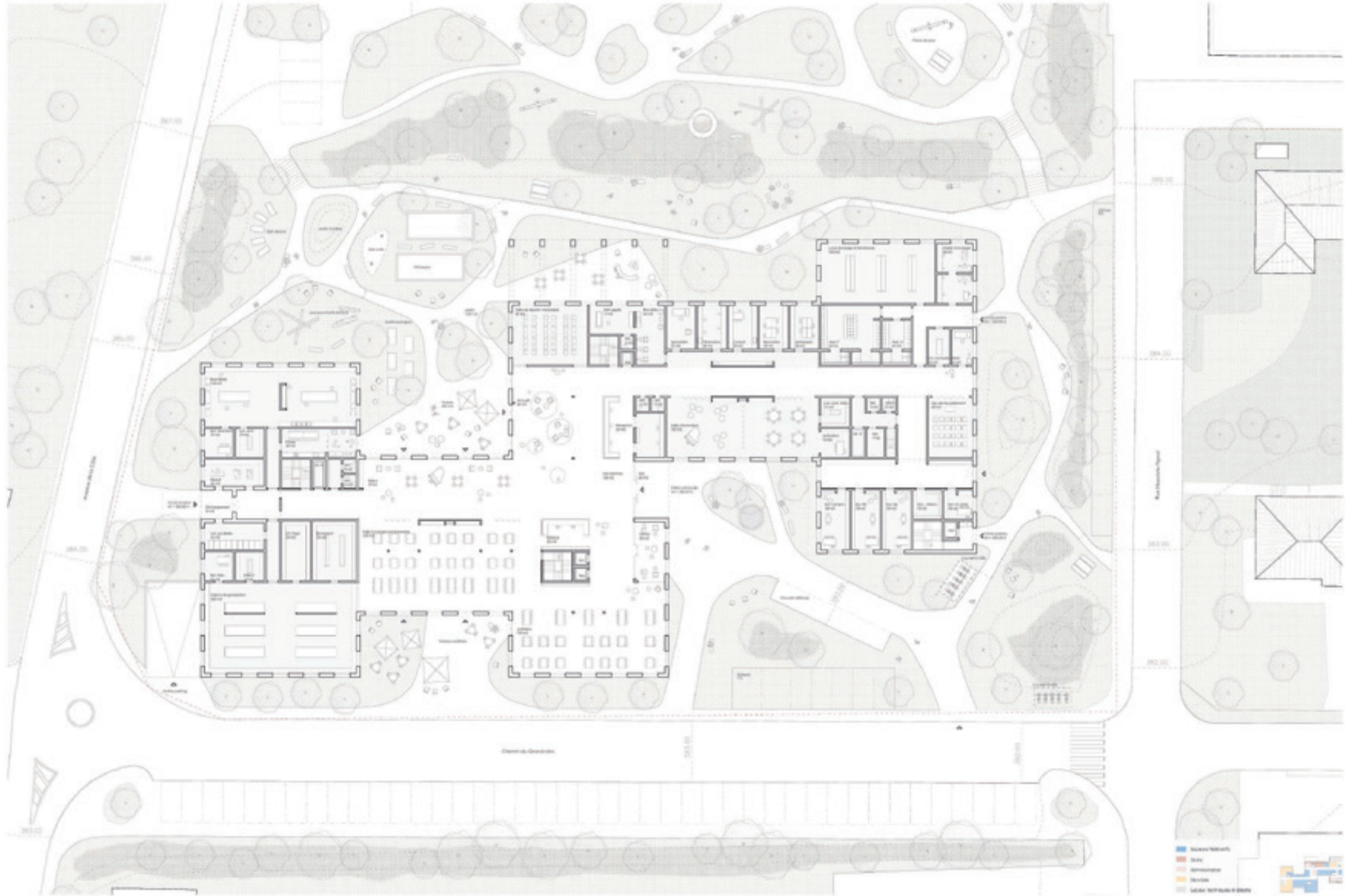
Aménagement du parc



Mobilité



Plan de situation 1: 500



Plan de Rez-de-chaussée 1:200

N°04 PAULETTE



LE PARC

Le parc a été conçu comme un élément fédérateur au cœur du projet, reliant la résidence sociale entre les différents bâtiments. À cet effet, il a été conçu comme un espace vert partagé, offrant un cadre de vie agréable et favorisant les échanges sociaux. Les espaces verts sont conçus pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Le parc est également un lieu de rencontre et de détente, offrant un cadre de vie agréable et favorisant les échanges sociaux.

Enfin, le parc est non seulement un espace vert pour la communauté, mais aussi une multitude de petits jardins pour les bénéficiaires de l'EMS. Il offre un environnement multifonctionnel en créant des espaces publics ouverts et agréables, permettant à chacun de s'exprimer et de partager ses expériences et ses connaissances. Tout est conçu pour être accessible et accueillant pour les résidents de l'EMS, une priorité absolue des architectes de leur espace de vie.

ORGANISATION PROGRAMME

Le programme est composé de plusieurs éléments clés : un espace vert partagé, un espace de restauration, un espace de réunion, un espace de détente, un espace de travail, un espace de stockage, un espace de rangement, un espace de circulation, un espace de service, un espace de gestion, un espace de maintenance, un espace de nettoyage, un espace de sécurité, un espace de surveillance, un espace de communication, un espace de formation, un espace de conseil, un espace de médiation, un espace de médiation sociale, un espace de médiation culturelle, un espace de médiation sportive, un espace de médiation artistique, un espace de médiation scientifique, un espace de médiation technologique, un espace de médiation numérique, un espace de médiation linguistique, un espace de médiation interculturelle, un espace de médiation intergénérationnelle, un espace de médiation interreligieuse, un espace de médiation intercommunautaire, un espace de médiation interprofessionnelle, un espace de médiation intersectorielle, un espace de médiation interdisciplinaire, un espace de médiation pluridisciplinaire, un espace de médiation transdisciplinaire, un espace de médiation multidisciplinaire, un espace de médiation pluridisciplinaire, un espace de médiation transdisciplinaire, un espace de médiation multidisciplinaire.

Cet espace vert de loisir de rassemblement pour les résidents, avec un restaurant, un espace de réunion, un espace de détente, un espace de travail, un espace de stockage, un espace de rangement, un espace de circulation, un espace de service, un espace de gestion, un espace de maintenance, un espace de nettoyage, un espace de sécurité, un espace de surveillance, un espace de communication, un espace de formation, un espace de conseil, un espace de médiation, un espace de médiation sociale, un espace de médiation culturelle, un espace de médiation sportive, un espace de médiation artistique, un espace de médiation scientifique, un espace de médiation technologique, un espace de médiation linguistique, un espace de médiation interculturelle, un espace de médiation intergénérationnelle, un espace de médiation interreligieuse, un espace de médiation intercommunautaire, un espace de médiation interprofessionnelle, un espace de médiation intersectorielle, un espace de médiation interdisciplinaire, un espace de médiation pluridisciplinaire, un espace de médiation transdisciplinaire, un espace de médiation multidisciplinaire.

À cet effet, les bureaux administratifs sont en fait, réalisés depuis le parc, facilitant l'accès.

LES ÉTAGES
Les neuf unités d'habitat sont répartis sur deux niveaux, avec quatre étages par étage. Une grande terrasse d'étage sera prévue pour offrir un cadre de vie agréable et favorisant les échanges sociaux. Les espaces verts sont conçus pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Le parc est également un lieu de rencontre et de détente, offrant un cadre de vie agréable et favorisant les échanges sociaux.

L'aménagement maximise les vues et facilite les déplacements, avec des circulations générales pour encourager une circulation fluide et continue, offrant des parcours clairs et sans encombre. Cela stimule les interactions et les échanges sociaux.

Chaque unité comprend un grand salon-vivants lumineux, une petite cuisine ouverte et un balcon avec vue dégagée. Le toit de chaque logement est couvert d'une terrasse et d'un espace vert.

Les résidents sont conçus pour favoriser les rencontres et offrir des vues sur l'extérieur et des perspectives panoramiques. Ils sont conçus pour offrir des vues sur l'extérieur et des perspectives panoramiques. Ils sont conçus pour offrir des vues sur l'extérieur et des perspectives panoramiques.

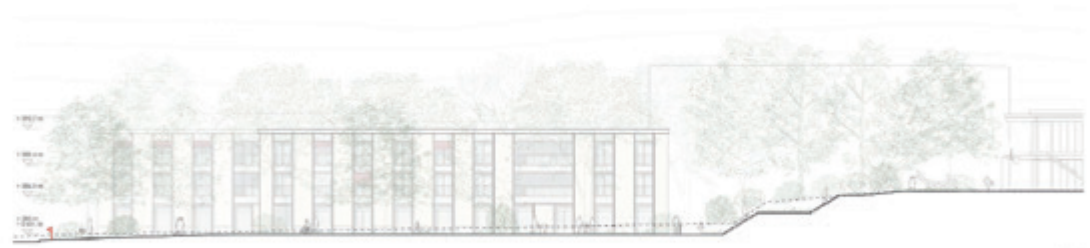
L'organisation favorise une ambiance domestique, avec des espaces de service ouverts pour encourager la circulation et éviter les longs couloirs sombres. Les unités sont regroupées en petites communautés autour de points de service et de détente, favorisant le partage. Chaque unité est desservie par un ascenseur central, permettant un accès facile entre les étages.

Enfin, la disposition des espaces favorise les échanges sociaux tout en respectant le rythme de vie des résidents. L'organisation du bâtiment favorise un équilibre harmonieux entre l'intimité collective et l'espace domestique, créant une ambiance de vie accueillante et inclusive.

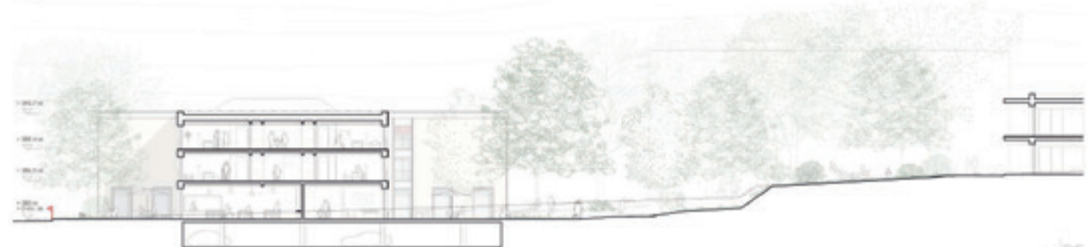
Enfin, la disposition des espaces favorise les échanges sociaux tout en respectant le rythme de vie des résidents. L'organisation du bâtiment favorise un équilibre harmonieux entre l'intimité collective et l'espace domestique, créant une ambiance de vie accueillante et inclusive.



Plan du 1er étage 1: 200



Façade Est 1: 200



Coupe Transversale 1: 200

CHOIX DES MATÉRIAUX

Les ouvrages extérieurs (fondations et murs) sont réalisés avec du béton armé enrichi en CO₂. Le technique hautain transforme les fuites de CO₂ en carbone. La solution proposée minimise le CO₂ émis grâce à l'usage de matériaux locaux, ce qui permet de se rapprocher de l'objectif de carbone net nul. Le béton est enrichi en fibres de chanvre, ce qui permet de le classer de façon permanente et éliminer ainsi tout risque de fissuration, garantissant ainsi des structures rigides.

Le système construit en palette renouvelable et biocompatible offre une excellente isolation thermique, garantie par le contact total de la fibre et réduisant les coûts énergétiques. Il assure également le confort acoustique et soutient l'intérieur local en choisissant des produits régionaux.

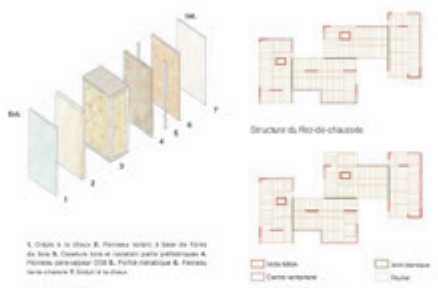
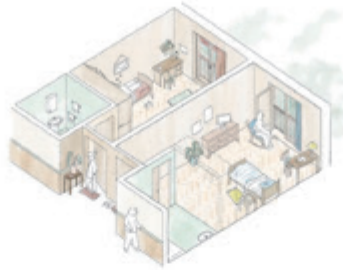
Le système construit est robuste aux intempéries et régulier. L'humidité, assurée par un aménagement adapté, respectant les normes écologiques, la construction en palette assure une durabilité environnementale et qualité de vie, prouvant qu'il est possible de faire de manière esthétique et durable.

La préfabrication de pratiquement l'ensemble des éléments structurels (dalles et murs) permet de considérablement réduire le temps de chantier et de réaliser un chantier sec. Cela contribue également à une pratique plus durable de la construction en minimisant la consommation de ressources naturelles et en réduisant les nuisances pour les riverains (bruit, trafic...).

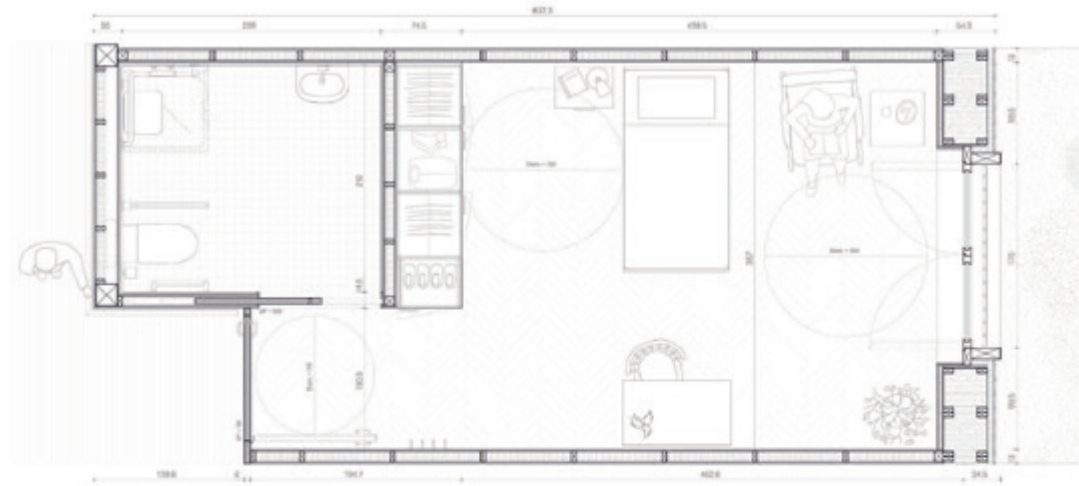
CONCEPTION PARASISSMIQUE

Tous les murs sont conçus pour absorber l'énergie sismique et être conçus pour absorber l'énergie sismique. Les murs sont conçus pour absorber l'énergie sismique et être conçus pour absorber l'énergie sismique. Les murs sont conçus pour absorber l'énergie sismique et être conçus pour absorber l'énergie sismique.

Les efforts sismiques sont réduits par des cloches rigides formant un squelette qui résiste contre les séismes en absorbant l'énergie. Le fait de partir d'un béton de haute qualité permet d'obtenir des murs rigides et sûrs. Les murs sont conçus pour absorber l'énergie sismique et être conçus pour absorber l'énergie sismique.



Conception en Palette



Plan type de la chambre 1:20

Tubaire :

- Plancher étanche : 100 mm
- Plancher isolant : 100 mm
- Plancher bois : 40 mm
- Plancher béton : 100 mm
- Plancher terre : 100 mm

Plancher type :

- Plancher bois : 40 mm
- Plancher béton : 100 mm
- Plancher terre : 100 mm

Escalier :

- Escalier béton : 100 mm
- Escalier bois : 40 mm
- Escalier terre : 100 mm

Façade :

- Façade béton : 100 mm
- Façade bois : 40 mm
- Façade terre : 100 mm

Dalle Rion :

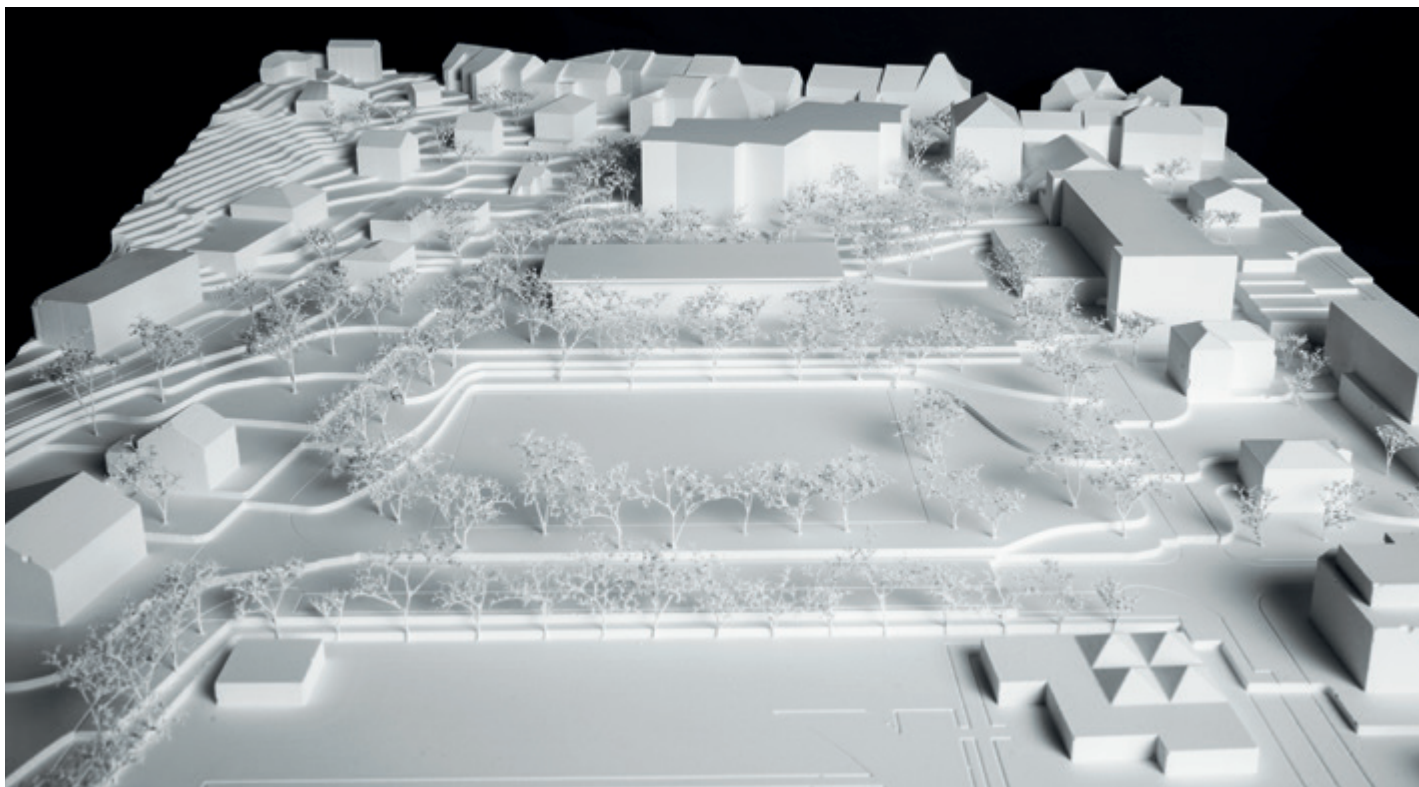
- Dalle béton : 100 mm
- Dalle bois : 40 mm
- Dalle terre : 100 mm

Murs :

- Mur béton : 100 mm
- Mur bois : 40 mm
- Mur terre : 100 mm

Détail constructif 1:50





N°06 MARIUS
2^E RANG / 2^E PRIX

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Deborah Zanolo, Bénédicte Jordan, Matteo Schürmann,
Mathis Loye

20

WILLI INGENIEURS SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Stéphane Ménerat, Claude Ethenoz, Miguel Gomes

FORSTER PAYSAGES SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jan Forster, Simon Cerf-Carpentier

Situation et aménagements extérieurs

Le projet MARIUS part de l'idée de l'intégration du futur EMS Riond-Vert dans le cœur du village. Le volume qui s'implante dans la partie nord du périmètre s'accroche à la Grand Rue, au second plan de la Maison Communale. Ensemble avec celle-ci le projet crée une place du village dans la dilation de la Grand Rue.

Le volume de l'EMS est articulé de manière à briser son effet de masse, avec «pignon sur place». Au premier plan il reprend habilement l'échelle de la façade principale de la Maison de la Commune. Ensuite il s'inscrit de manière plus libre dans le parc. La taille de l'EMS est «adoucie» par ces choix architecturaux, mais reste imposante pour le village; il renforce la densité villageoise le long de la Grand Rue pour ensuite s'ouvrir sur le parc avec la coulée verte et sur le grand paysage. La nouvelle crèche garde par ce choix judicieux son caractère de «pavillon dans le parc».

Le parc en tant que tel se comprend comme une coulée verte avec des chemins le parcourant librement. Cette lecture est contredite par endroits, avec des cheminements très proche du nouveau bâtiment. La place de sports du bas est diminuée en taille, mais reste fonctionnelle et une réserve de terrain pour le futur.

Organisation

L'entrée se fait au centre du nouveau volume, en face du préau de l'école. Le jury se pose la question du lien de l'EMS avec le village, au vu de son implantation et du potentiel de la place du village.

Le plan du rez-de-chaussée reprend les articulations volumétriques et tente d'y apporter richesse spatiale et fonctionnalité. Force est de constater qu'il paraît décousu; la disposition d'espaces collectifs et de locaux intimes autour des deux noyaux vont créer des conflits de fonctionnement au quotidien. La disposition de la cuisine sur deux étages n'est pas fonctionnelle, ce qui aurait été éventuellement possible avec un plan du rez-de-chaussée différent des étages. Le nombre de deux ascenseurs est largement insuffisant pour le bon fonctionnement de ce bâtiment de 5 étages (+ sous-sol).

Dans les 4 étages, les deux unités de soins s'inscrivent dans le volume articulé. Par sa forme, le plan offre une agréable animation des espaces de circulations et de séjours, avec des percées visuelles variées. La zone centrale du bâtiment abrite un grand séjour pour les unités. Malgré sa position centrale, cet espace s'apparente plus à un grand hall qu'un séjour avec les qualités d'accueil requises.

Les chambres quant à elles bénéficient des multiples orientations, avec vues dans le village, les jardins et le paysage. Le sujet d'une stimulation potentiellement trop importante pour certains résidents resterait à vérifier. Grâce au contrecœur très bas, la fenêtre offre assise et vue vers le bas, même pour des personnes assises en chaise. Un ouvrant sécurisé et une étagère intégrée complètent la qualité de la chambre.

Le premier sous-sol abrite les espaces de logistiques et de personnel, y.c. une partie de la cuisine, sans vue ni lumière naturelle. Un étage plus bas se situe le parking réservé au personnel, nécessitant des travaux conséquents.

Expression et construction

La structuration de la façade en bois peint est réalisée en bandeaux horizontaux répétées et permet d'inscrire naturellement les ouvertures entre bandeaux fermés. Cela procure à ce volume prismatique une certaine neutralité d'expression, renforcé par l'absence d'un socle. On peut regretter le manque d'atmosphère domestique de cette habitation pour personnes âgées.

Conclusion

Le concept philanthropique d'implanter le futur EMS au cœur du village est très apprécié, mais pose la question de la juste échelle de l'institution et d'un bâtiment en ce lieu sensible. Ensuite il est regrettable que le parti n'ait pas été exploité avec toute conséquence, notamment dans son organisation au rez-de-chaussée et sa relation avec l'espace public. Le plan des unités riche de césures et vues multiples est quelque peu tributaire de la force de cette forme libre, avec des zones difficiles à exploiter dans le quotidien de ce futur EMS.

Concept statique

Les sous-sols sont réalisés en béton armé, tout comme les dégagements horizontaux et les circulations verticales. L'intégralité des chambres s'insère littéralement dans cette structure et est réalisé en ossature et dalle-caisson bois. La structure bois présentée permet un haut niveau de préfabrication et la garantie de circuits-cours en termes d'approvisionnement de matière première. Le contreventement de l'ouvrage est garanti par les refends en béton armé des circulations verticales.



MARIUS

CONCOURS DE PROJETS / VOUVRY
EMS "ROND-VERT" 10/2024



IMPLANTATION

Le nouvel empiètement dans la partie supérieure du site mis à disposition pour créer une **zone de vie pour les enfants du village**, en lien avec le Grand Rue, le cœur de la maison de commune. La morphologie centrale s'adapte à son site, formant un espace, afin que la volumétrie s'intègre harmonieusement dans l'architecture du village. Le rez-de-chaussée dialogue avec celle de la maison de commune sur une place de village ouverte, plantée d'arbres, pour un cadrage accueillant.

La disposition du bâtiment permet de laisser libre le terrain en bord du chemin du Grand Rue, pour les besoins futurs des enfants. Un **parking résidentiel** sur la longueur de site est proposé, offrant une connexion piétonne vers, empiètement et un accès direct au nord du site des trois plateaux. Le site fonctionne autour de ces espaces de mobilité douce qui desservent une séquence d'espaces publics et d'installations, maison de commune, salle polyvalente, école, crèche et ams.

Tout le site devient ainsi un **parc paysan**, avec des chemins qui serpentent entre les arbres. Une hiérarchie des chemins organise l'habitat dans le parc / large pour les voitures, moyen pour la mobilité douce et direct pour le piétonnage. L'espace communautaire est optimisé avec une modulation du parking résidentiel avec les besoins de dépôt et reprise de la crèche. Un cheminement **enlève les pieds à la promenade** autour du bâtiment du tiers, dans un grand équilibre par le choix des végétaux, pour assurer un renouvellement continu des forêts et des couleurs au gré des saisons. Le parking public, accessible par la rue Hippolyte Rigot, est implanté sous la place verte, adjacente à la crèche, tandis que le parking des collaborateurs de l'ams se situe sous le bâtiment.

ORGANISATION

Le rez-de-chaussée, de quatre niveaux sur rez-de-chaussée, se gère en deux unités de vie par niveau. Le rez-de-chaussée explore les espaces communs d'accueil, de soins et d'administration. Le rez intermédiaire, profitant de la part du terrain, offre un accès de service et organise les locaux de services, ateliers et techniques. Le rez supérieur du bâtiment permet l'accès au parking souterrain des collaborateurs.

La morphologie créée découle de l'organisation de l'usage type des unités de vie. Chaque aile reçoit une **unité de vie de 30 chambres, organisée comme un appartement**. Les chemins s'écartent sur les quatre orientations, pour une **diversité des vues sur le village et le parc**. Le couloir au-dessus des distributeurs, portant des distributions, autour du rez-de-chaussée, réorganise les services. Le séjour de l'unité de vie profite de la distribution, offrant un **espace de rencontre au sein de l'appartement**. Un espace commun de distribution et de séjour complémentaire connecte les deux ailes et assure l'accès à la distribution verticale par les escaliers.

Les espaces communs fédérés du rez-de-chaussée profitent de la morphologie créée pour offrir une **palette d'espaces d'accueil, articulés naturellement**. La bibliothèque, le salon et la salle à manger profitent d'orientations et de vues diversifiées, sur le jardin et sur le village, de part et d'autre de la réception, face à l'entrée principale, placée au centre de la composition. La **salle d'animation s'ouvre sur la place du village**. La salle de réunion permet d'être à la hauteur. L'administration, les espaces de soins et la cuisine, sont productifs, accompagnant et amenant les **espaces fédérateurs ouverts, pensés comme un espace de village réversible entre école et ams**, favorisant l'orientation et le lien social.

AMÉNAGEMENT



VUE DE LA PLACE COMMUNALE



MARIUS

CONCOURS DE PROJETS / VOUVRY
EMS "ROND-VERT" 10/2024



ACCES & ENTREE



PARKINGS SOUTERRAINS



PARKING COMMUNAL / 70 PL.
1000



REZ SUPERIEUR EN SITUATION
1200



MARIUS

CONCOURS DE PROJETS / VOUVRV
EMS "ROND-VERT" 10/2024

ORIENTATIONS



PIECES VISIBLES



REGROUPEMENTS



PLAN ETAGES TYPE_NIV 14
1200



REZ SUPERIEUR 1200



SOUS-SOL 1200



MARIUS

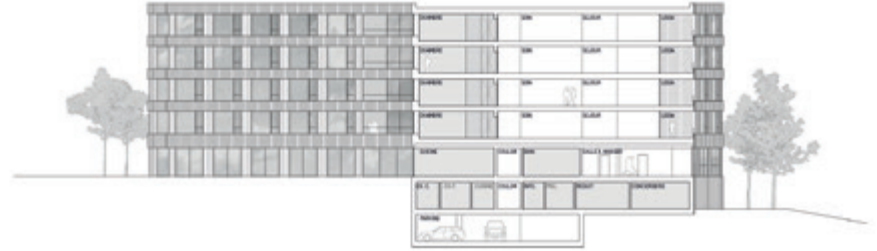
CONCOURS DE PROJETS / VOUVRY
EMS "ROND-VERT" 10/2024



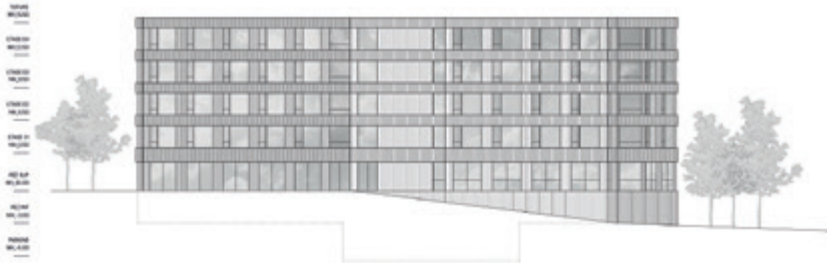
COUPE AA
1:200



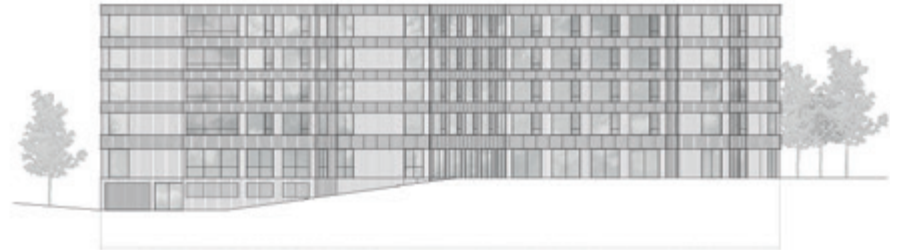
COUPE BB
1:200



FACADE OUEST
1:200



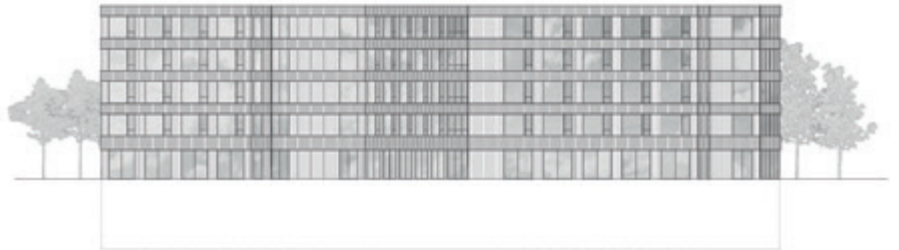
FACADE SUD
1:200



FACADE EST
1:200



FACADE NORD
1:200



MARIUS

CONCOURS DE PROJETS / VOUVRY
EMS "RIOND-VERT" 10/2024

MATERIALIZATION

Le nouvel emplacement propose une structure mixte, alliant le béton et le bois. Les parties enterrées et communes sont réalisées en structure béton, principalement sous la filière de béton renforcé. Les étages des unités de vie, sont en structure bois, sont les toitures des chambres sont réalisées en ossature et dalle bois, ainsi que les façades et les circulation sont en béton. La façade, constituée d'une ossature bois, est revêtue d'un parement vertical en céramique, matériau écologique et durable.

La mezzanine est composée de l'alternance des bandeaux pleins des colonnettes et des bandeaux pleins de vitrages ponctuels des chambres. Une variation de textures du revêtement céramique des murs et des contrevents assure la qualité.

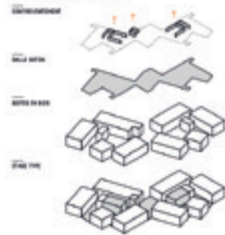
La façade de chambre comporte une partie fixe offrant une vue, et un vitrail ouvrant assurant la ventilation naturelle de la chambre.

Pour répondre à la problématique de la sécurité incendie, les éléments d'ossature bois sont revêtus de parement zéro. La présence du bois est assurée par les poteaux, les revêtements de paroi et les menuiseries des vitrages bois mixtes.

Pour répondre à la problématique des économies d'énergie, la structure mixte apporte l'énergie nécessaire au confort des occupants. Des protections solaires offrent la qualité. La toiture plate est végétalisée et équipée de panneaux solaires photovoltaïques.

L'utilisation du bois dans la construction apporte le sentiment de bien-être des occupants et du personnel du quartier. Employé dans un projet résidentiel et conçu à partir de ses propriétés, le bois n'impacte pas les coûts du projet. La structure bois met en valeur la qualité et apporte une gestion durable des ressources, en ligne avec les objectifs écologiques du projet.

SCHEMAS MATERIALIZATION



PROPOSITION TECHNIQUE / INGENIERIE CIVILE

Les choix structurels ont été pensés pour allier les bords constructifs et matériaux écologiques bois certifié et béton renforcé, afin d'optimiser leurs qualités respectives.

Notre priorité est d'offrir une structure efficiente, durable et optimisée sur le plan économique, tout en répondant aux exigences fonctionnelles et environnementales du projet.

STRUCTURES PORTEUSES ET SOLUTIONS TECHNIQUE

Le béton armé à granulats recyclés est privilégié pour l'ensemble des éléments porteurs du sous-sol. La superposition des porteurs et la trame 1.20 x 1.20 évite la réalisation d'une dalle de reprise complexe. Cette solution est également favorable vis-à-vis des contraintes sismiques de la zone.

SECURITE PARABOLIQUE

La conception parasismique est prioritaire dans cette zone sismique (2de classe de sol II). Les règles des ascenseurs et des escaliers en béton armé, ancrés dans la dalle, assurent la stabilité horizontale nécessaire.

Ce système est renforcé par des refends intérieurs et un étage optimisé du bois pour réduire le poids global du bâtiment, diminuant ainsi les actions sismiques.

SOUS SOL

- Raccor de 20 cm RC C30/37 avec surprofondeurs sous plots
- Mur à ossature en béton armé de 20 cm, offrant une durabilité accrue face aux contraintes du sol favorisée des terres, accouplement d'eau.
- La superposition des porteurs et la trame struct. 1.20 x 1.20 optimise la dalle sur sous-sol à 20 cm d'épaisseur, garantissant ainsi la sécurité structurale tout en minimisant l'utilisation de matériaux.

REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGES

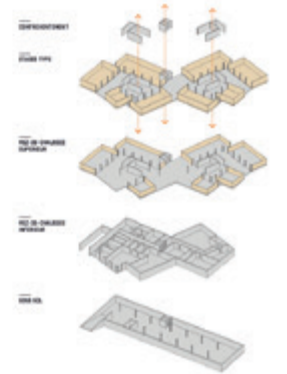
Au niveau réz-de-chaussée ainsi que dans les circulations des étages, les structures porteurs (murs et dalles) sont en béton armé renforcé, adaptées à l'exploitation de DMS.

Les chambres sont conçues à partir de systèmes constructifs préfabriqués en bois suisse certifié ECOS, favorisant la rapidité d'exécution tout en optimisant les coûts avec une qualité de finition élevée.

- Les colonnes des dalles sont constituées de planches de bois massif de sapin, classe (24).
- Un vitrage sera ajouté sur certains en grande hauteur et intégration de vitrage ponctuel dans les vitres des escaliers pour répondre aux exigences géométriques.
- La structure principale composée de cadres porteurs prévus en bois lamellé collé (BLC) de sapin, classe (2.2B) et (2.2C) insérées en façade, et dans les murs de séparation intérieurs.

1:100

SCHEMAS STATIQUE

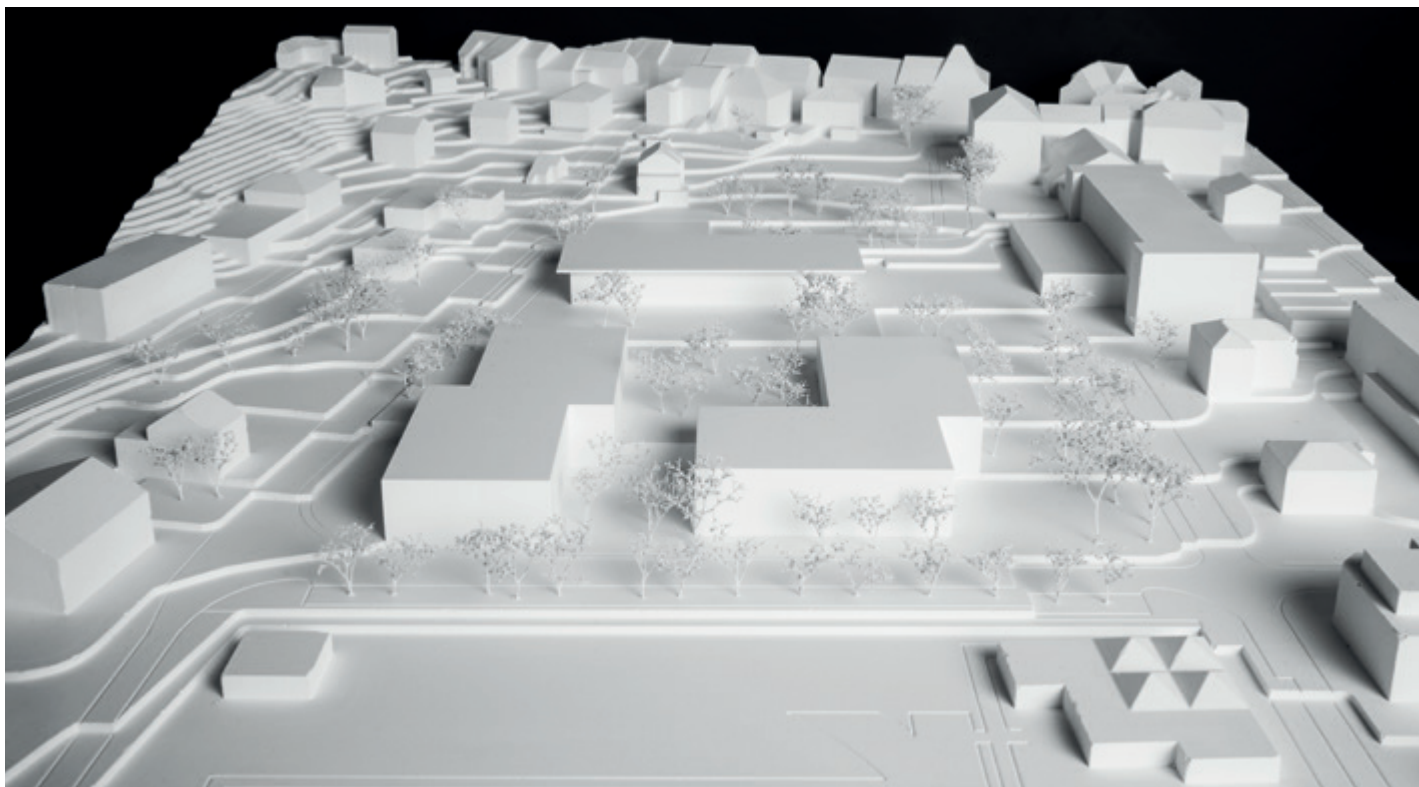


PLAN CHAMBRE 130



CHAMBRE TYPE





N°14 HORTUS APERTUS

3^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION

FERRARI ARCHITECTES SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jean-Baptiste Ferrari, Elvira Kossi, Emeline Vilela, Pauline Blanc

SYNAXIS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Eric Gysin, Christophe Loup

ARFOLIA ARCHITECTES PAYSAGISTES, VESENAZ

Collaborateurs :

-

Situation et aménagements extérieurs

HORTUS APERTUS prévoit une implantation au sud de la parcelle en intégrant la topographie du site. En prolongeant le talus entre la crèche et le terrain de foot, il crée un socle abritant tous les services et tous les fonctions communes du nouvel EMS. Ce choix permet une accroche idéale des espaces extérieurs avec le contexte. Les deux terrasses sur 2 niveaux différents offrent des atmosphères et affectations variées et attractives tout en protégeant suffisamment les utilisateurs.

A l'angle sud-ouest de la parcelle le volume dépasse la distance minimale de construction autorisé depuis l'axe de la route communale. Les deux bâtiments émergeant du socle interprètent le contexte hétérogène avec leurs articulations volumétriques et multiples orientations. Avec leur modeste hauteur rez+2 ils se montrent respectueux du contexte bâti et créent un rapport d'échelle équilibré avec la crèche.

Organisation

L'accès se fait depuis la place publique à l'est du volume en lien avec le cordon vert prolongé du centre de village. La position du restaurant et de la cafétéria en proximité de la place d'entrée représente une plus-value. Le rez-de-chaussée avec les services, bureaux et espaces communs s'organise autour d'une rue centrale. Cet axe coupant les programmes en deux, devient finalement un véritable obstacle pour le bon fonctionnement. Restaurant et cuisine par exemple, se trouvent séparés par la rue intérieure. La livraison se fait par un très long couloir et la cuisine n'a pas de vue sur l'extérieur. L'organisation du rez-de-chaussée est considérée par le jury comme problématique.

Par deux noyaux de circulation en lien avec l'axe central on accède aux deux étages des chambres. La composition de deux unités de soins par une articulation spatiale permet une exploitation efficace avec de beaux espaces de circulation et de vie. Chaque unité dispose d'un séjour généreux et de plusieurs alcôves en bouts de couloir. Le jury s'interroge sur le bon fonctionnement des nombreuses chambres de plain pied avec le jardin au niveau supérieur et sur la route au niveau inférieur. Les enjeux de sécurité et de contrôle d'accès ne permettent pas une exploitation optimale.

Expression et construction

Des coursives longeant toutes les façades de l'EMS donnent un caractère pavillonnaire aux deux volumes, en lien avec la crèche. L'expression est attractive et chaleureuse. En revanche le fonctionnement de la coursive pose beaucoup de problèmes en lien avec des habitants partiellement compromis dans leur capacités cognitives et d'orientation.

Le socle semi enterré est réalisé en béton et accueille le parking et les espaces de service du EMS. Au-dessus se trouve le jardin thérapeutique. Il est questionnable que le jardin «sur dalle» permet la plantation d'un écosystème fonctionnel et riche.

La construction des éléments hors terre est réalisée en charpente bois générant une belle atmosphère à l'intérieur du projet.

Conclusion

Le nom du projet HORTUS APERTUS reflète la belle qualité des espaces extérieurs, qui à la fois se relie au contexte et à la fois offrent une situation protégée pour leurs utilisateurs. Le projet se distingue par son esprit ouvert et son implantation «détendue» au milieu d'un voisinage hétérogène et complexe. Au-delà de ces qualités le jury estime que l'organisation du rez-de-chaussée n'est pas résolue et que le dépassement volumétrique à la limite de construction au sud est trop important.

Concept statique

Le projet fait principalement recours à des déclinaisons autour du bois pour sa structure porteuse, avec des dalles bois et des dalles mixtes bois-béton sur un système de solivage. Le recours au béton armé est limité au parking semi-enterré du rez-de-chaussée, aux casquettes des coursives extérieures ainsi qu'aux noyaux de circulations verticales servant de contreventement pour l'ouvrage.



Vue de l'édifice prise depuis le parc



Plan de situation 1/500

Implantation et concept architectural

Le projet d'Hortus Apertus s'inscrit dans un contexte bâti existant. Tout d'abord, le site est situé en bordure d'un village. Puis, les infrastructures locales, ainsi que les services publics existants, sont à intégrer dans le projet. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

Chaque espace est défini en fonction de son usage et de son rôle dans le projet. Les espaces sont donc définis en fonction de leur usage et de leur rôle dans le projet. Les espaces sont donc définis en fonction de leur usage et de leur rôle dans le projet.

Le programme est défini en fonction de son usage et de son rôle dans le projet. Les espaces sont donc définis en fonction de leur usage et de leur rôle dans le projet. Les espaces sont donc définis en fonction de leur usage et de leur rôle dans le projet.

Cette opération offre l'avantage d'un bâtiment entièrement neuf, qui s'intègre à la hauteur de la ville et permet de dégager des espaces de circulation et de circulation pour les piétons. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.



Mémoire du paysage valaisan

Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

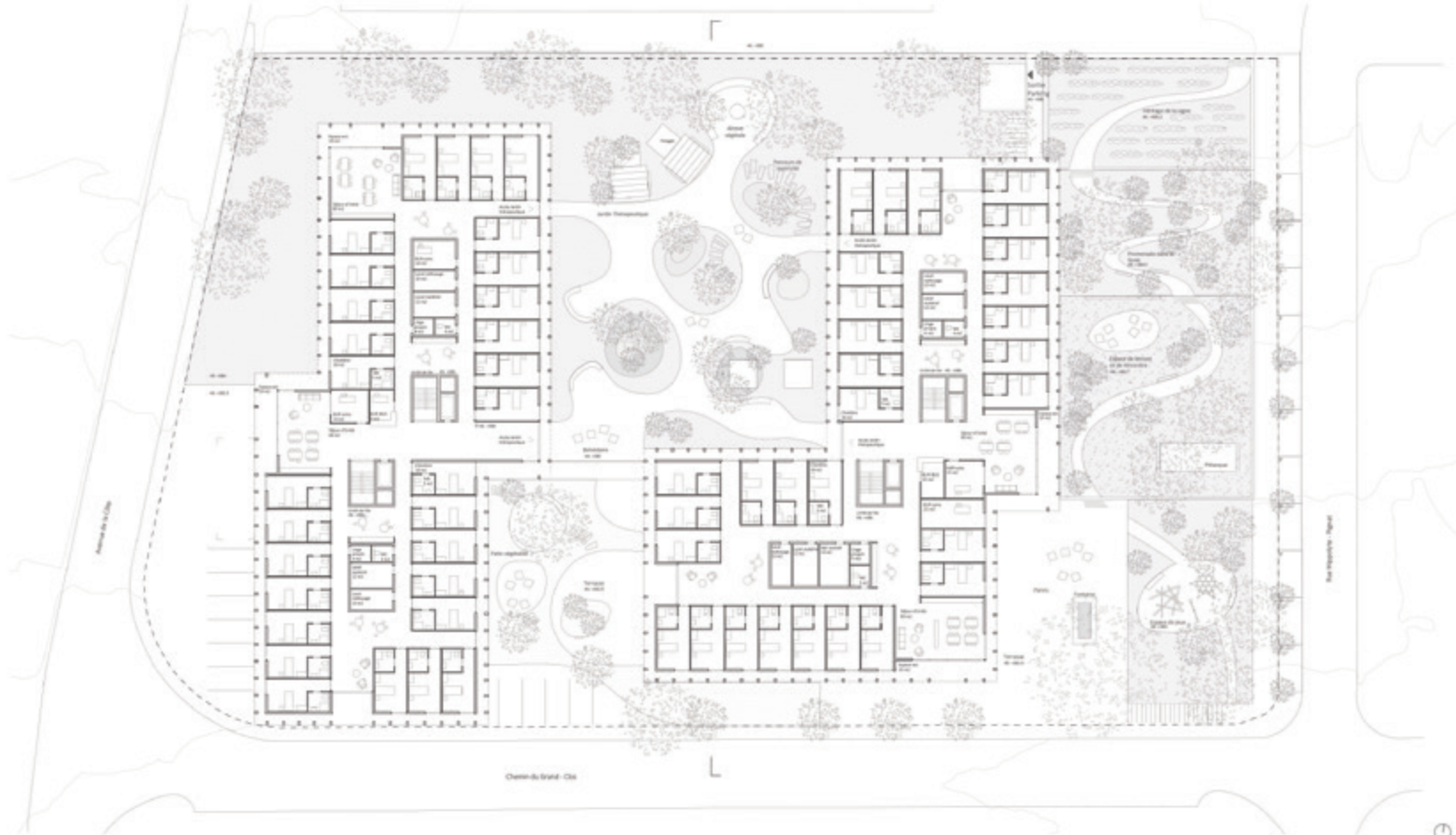
Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.

Le projet est un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site. Le projet est donc un projet de réhabilitation et de réorganisation du site.





Plan No 1.00



coupe transversale 1.00

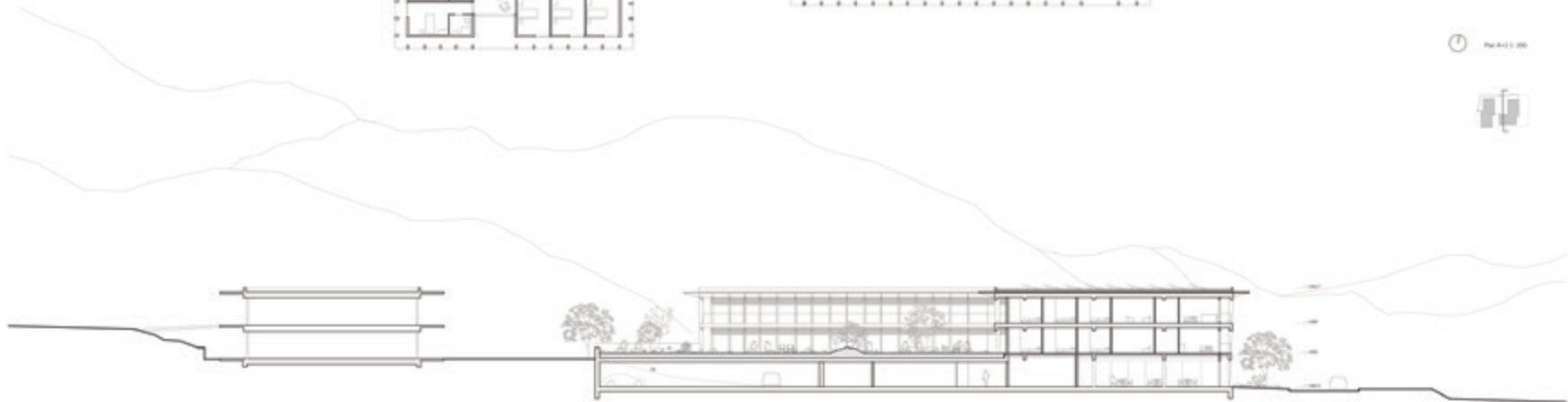
N°14 HORTUS APERTUS



Plan 1/100

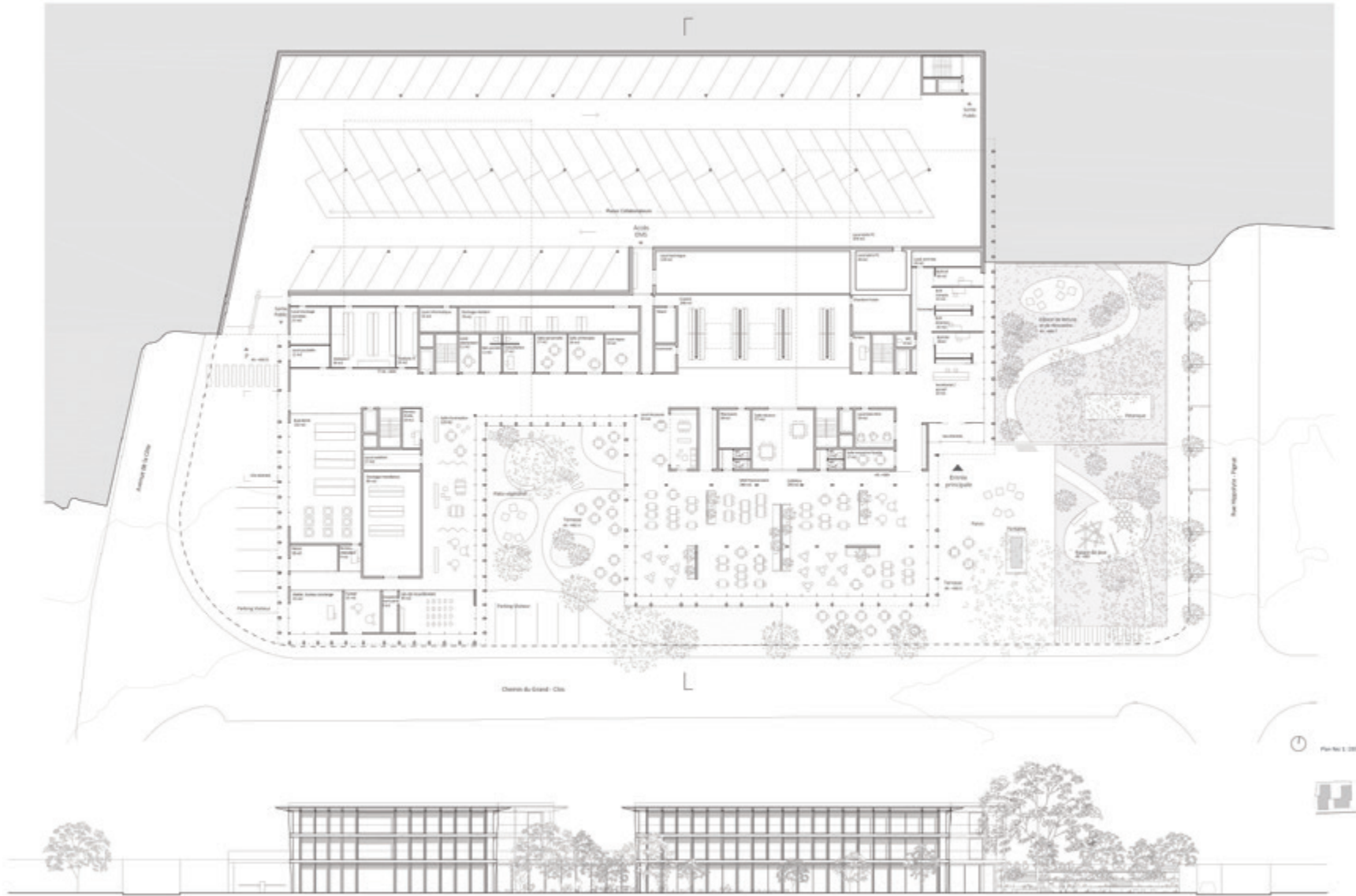


32

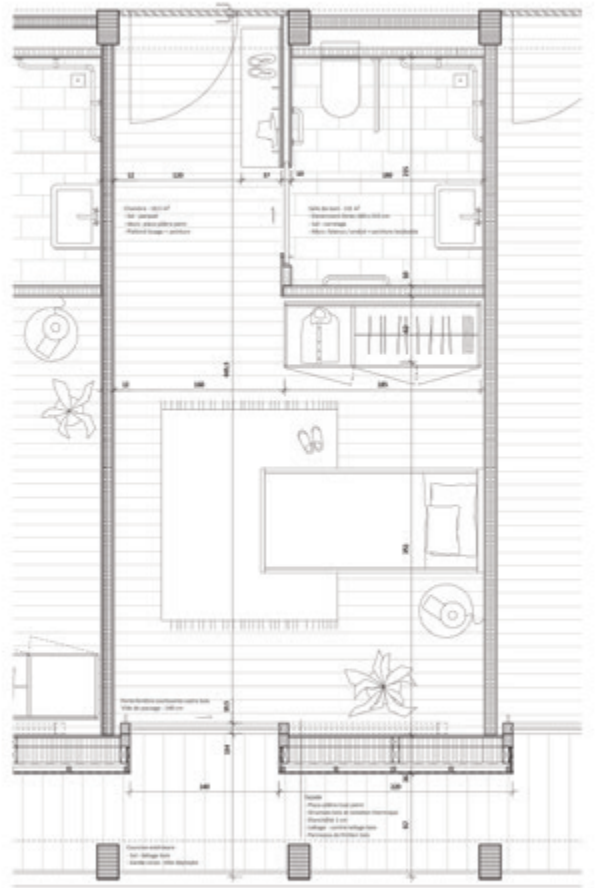


Section 1/100

N°14 HORTUS APERTUS



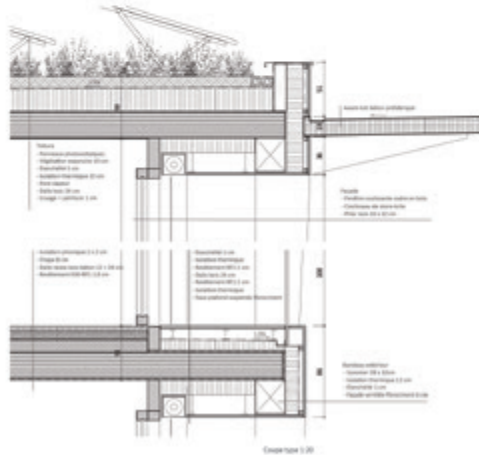
N°14 HORTUS APERTUS



Plan de rez-de-chaussée 1/20



Vue sur le patio depuis la salle à manger



Croquis coupe 1/20

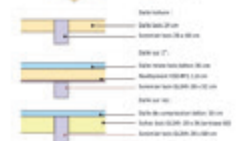
Système porteur

La dalle sur vis de chapeauté est conçue avec un réseau de colonnes et de solives bois, ainsi que d'une dalle béton d'épaisseur 20 cm. L'ensemble forme une structure mixte, par l'intermédiaire de connecteurs entre le bois et le béton. Le bois apporte un renfort en traction et à l'effet thermique, ainsi que le béton est sollicité en compression. Au-delà de son rôle porteur, la dalle béton participe au contreventement par un fluage au feu (R20), et par sa masse à l'isolation acoustique. Elle apporte aussi une inertie thermique prépondérante pour le confort d'été.

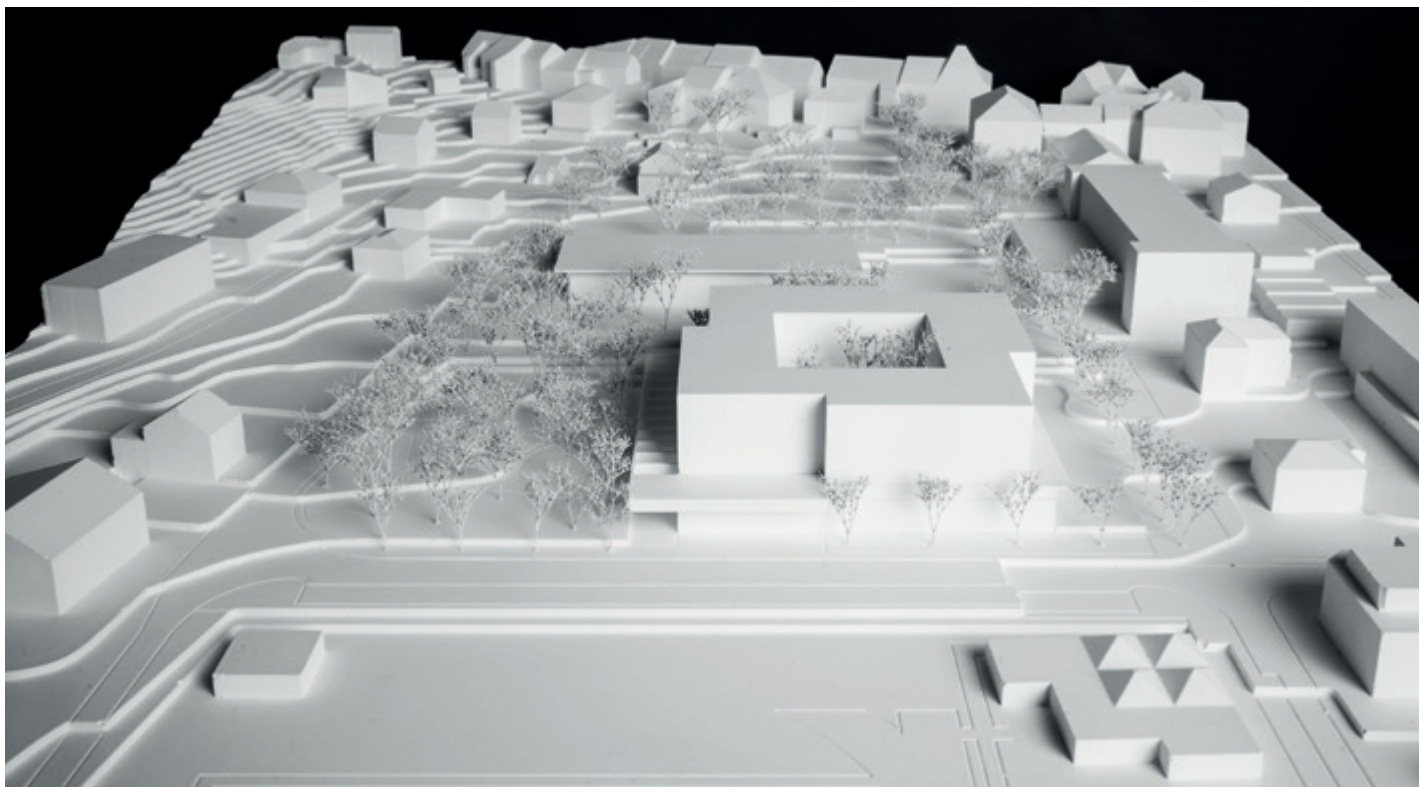
La dalle structure bois béton sur 1^{er} étage est composée d'une dalle bois à chevrons perpendiculaux de 24 cm et d'une dalle de compression en béton de 12 cm. Pour répondre aux exigences de protection incendie, la face inférieure de la dalle bois est recouverte d'un enduit minéral résistant au feu (R20, R30). Une colonne en bois complétant la structure du 1^{er} étage. En outre, à l'aplomb d'une dalle bois de 20 cm reposant sur des colonnes en bois.

Concernant la stabilité du bâtiment, les règles d'échelle et d'écartement, ainsi que quelques murs de refend corrigés en béton armé assurent la rigidité et le report des efforts thermiques correspondants.

La console d'auvent, et la dénivelation sont conçues des exigences de protection incendie, fonction de l'élévation du bâtiment + déplacement d'habillage type 4, et de hauteur totale du bâtiment. Les structures bois intègrent une protection incendie, les solives, et les poteaux sont résistants au feu pendant 60 min, et pourront être traités séparément.



Plan des poteaux et solives



N°25 LES OISEAUX DANS LES ARBRES

4^E RANG / 3^E PRIX

GD ARCHITECTES SA, NEUCHÂTEL

Collaborateurs :

Philippe Von Bergen, Laurent Geninasca, Nuno Coelho, Javier Subira,
Mélania De Sousa, Laïla Boukar

36

B+S INGENIEURS SA, GENEVE

Collaborateurs :

Marcio Bichsel, Samuel Antoine

Situation et aménagements extérieurs

Le projet LES OISEAUX DANS LES ARBRES s'implante dans le sud-est du périmètre. Il propose la lecture d'un ensemble de bâtiments publics au centre du village, formant une sorte de campus de volumes plus importants.

Le volume de l'EMS résolument compact et radial, ponctue un axe public, et consolide l'articulation de la topographie en plateaux, reliés par des gradins et escaliers entre eux. Ce parti permet de libérer à l'ouest de l'EMS un généreux jardin, avec une pergola et des chemins de déambulation pour les résidents. Par sa position, l'EMS offre un dégagement partiel à la nouvelle crèche en cours de construction.

Le volume exprime clairement un rez-de-chaussée public, et des étages des soins, articulés entre eux par une «galette de séparation». Les étages de soins s'organisent autour d'une cour centrale.

Organisation

L'entrée à l'EMS se fait depuis l'est, et le bas du site. Un grand hall traversant relie l'entrée au jardin, avec dans cette zone la réception, le café, et le restaurant. Cette zone manque de repères et de subdivisions et semble trop diffuse dans son organisation. De part et d'autre du hall deux couches d'espaces accueillant la cuisine et ses locaux annexes au sud et des bureaux et locaux soins au nord garantissent un bon fonctionnement. Les escaliers et ascenseurs qui se situent dans des couches secondaires paraissent quelque peu cachés pour les visiteurs. La salle d'animation au centre bénéficie uniquement de lumière naturelle zénithale, ce qui la rend peu attractive.

Dans les étages, les unités de soins s'organisent de manière très attractive sur 4 étages, avec 2 unités par plateau. Le plan carré d'étage est légèrement découpé, et disposé autour d'une cour extérieure plantée, mais pas accessible. Le couloir s'ouvre tant sur la cour que sur l'extérieur, articulant le parcours par les séquences de séjours, de noyaux de services et de chambres. Cette disposition offre une déambulation et une richesse appréciable et garantit un bon fonctionnement des unités de soins. Toutes les chambres s'orientent vers l'extérieur, avec des vues et des dégagements variés.

Dans les chambres des contrecœurs de hauteur standard, n'offrent pas de vues vers le bas pour les résidents en chaises roulantes. Cependant, dans les séjours et les zones de circulation, les vitrages toute hauteur peuvent perturber certains résidents. Ce choix serait à questionner.

Au sous-sol de l'EMS s'organise le parking avec une sortie indépendante vers le village.

Expression et construction

Les auteurs du projet structurent les façades des unités de soins avec des profils verticaux, mettant en valeur la dimension d'une chambre. Les contrecœurs sont couverts de panneaux photovoltaïques, avec la question de l'unité d'expression notamment sur les parties nord.

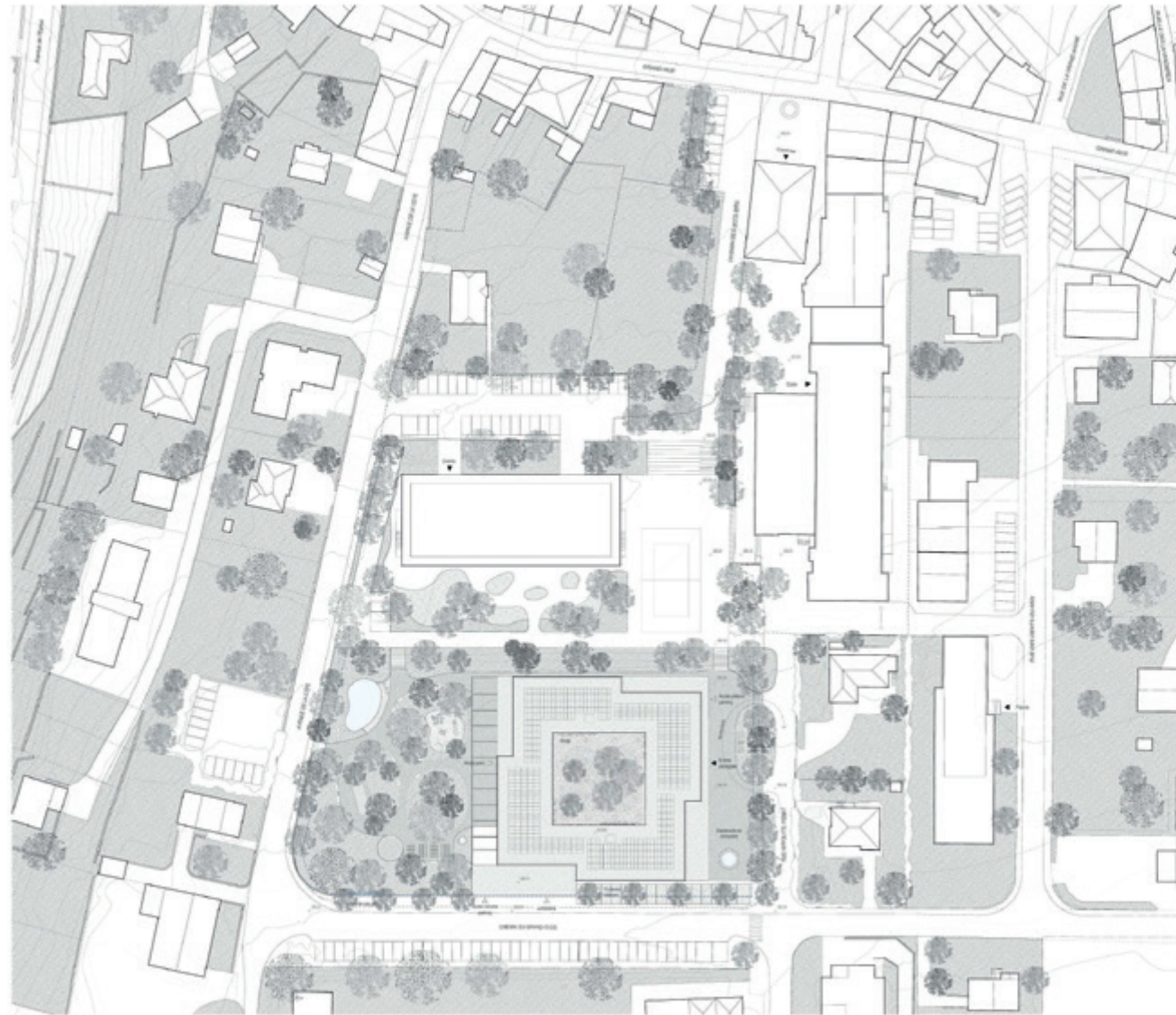
La coupure entre les étages et le rez-de-chaussée public se fait par une plaque de dimension importante. Cela peut s'expliquer par la plantation conséquente dans la cour, mais renforce le caractère institutionnel du bâtiment. De manière générale, il est plutôt connoté hospitalier que domestique, ce qui est cohérent avec la lecture urbaine, mais néglige un peu l'aspect d'un lieu de vie.

Conclusion

Une lecture urbaine précise et une qualité d'organisation des unités de soins sont les points forts de ce projet. Par son caractère institutionnel il ne répond cependant pas entièrement à ce besoin d'un lieu de vie, où résidents, voisins et proches se côtoient aisément, tout en proposant une organisation efficace pour le personnel soignant.

Concept statique

Le niveau et demi de sous-sols est réalisé en béton armé. La dalle nervurée sur rez-de-chaussée est réalisée en béton armé précontraint. Les dégagements horizontaux sont intégralement en béton armé alors que les chambres sont réalisées avec des poteaux bois pour les élévations et des dalles mixtes bois-béton pour les planchers. Le contreventement est garanti par le recours au béton armé pour les deux noyaux de distribution verticale.



PLAN DE SITUATION 1/500



LE PROJET

A l'image de l'école, de la crèche, de la piscine et de la maison de commune, le Nouvel EMS « Riond-vert » s'inscrit comme une des institutions du village de Vourey. Il s'inscrit à l'échelle des espaces environnants qui accueillent petits et grands, sportifs et grasseurs, gens de la commune et de la région.

Les aménagements extérieurs et le rez-de-chaussée sont conçus pour favoriser les échanges et les liens entre les générations, entre le village et la nouvelle institution. Ainsi le parc, en vis-à-vis et le parvis d'entrée en fait l'effacement comme des lieux de rencontre qui se poursuivent à l'intérieur avec la salle à manger, le café et les salles multi-usages.

Pour sa conception, le rez-de-chaussée offre une transparence entre le parvis d'entrée et le parc.

Les étages sont composés de deux unités, chacune à l'échelle d'un appartement, qui offrent leur propre environnement. Les cheminées s'élevaient sur le grand paysage, alors que les espaces de distribution et de vie dorment sur l'espace de rencontre, le jardin botanique de la cour intérieure. Le rez-de-chaussée peut être meublé de manière personnalisable par les résidents, car le rez d'entrée accueille les amis et la salle de bain.

Chaque espace public, personnel ou collectif se situe sur le chemin du Grand-Ciel en face des places de parc pour les activités sportives. La sortie principale du parking s'ouvre sur la rue parvenue Hippolyte Pignat en lien direct avec les activités publiques. Le parking souterrain se développe sur un seul étage sous le bâtiment et le parvis d'entrée.

L'ARCHITECTURE ET LA MATÉRIALITÉ

D'inspiration contemporaine, le bâtiment affiche un usage résidentiel public. Sa façade est faite d'un matériau chaleureux, de couleur rouge, surmonté d'éléments solaires - constitués de panneaux photovoltaïques.

Les espaces intérieurs quant à eux sont plus classiques. Revêtus de bois naturel, sol et parois, ils dégagent une ambiance saine et chaleureuse qui favorisent le bien-être des résidents.

S'inscrivant dans une logique de durabilité et de bien-être, le dispositif structurel est composé d'un mélange de poteaux-bâlis en bois et béton, alors que les façades et les cloisons intérieures sont en bois. Une certaine flexibilité et réversibilité pour les aménagements intérieurs est ainsi possible.

LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le bâtiment s'intègre naturellement sur le plateau de terrain de l'actuel. Centre du bâtiment se greffe sur l'axe piéton qui distribue les bâtiments publics du village. Le parvis prolonge le café favorisant l'organisation d'événements en lien avec la population.

Le parc, quant à lui, est un lieu de promenade, de jeu, de jardinage et d'échange. À la fois public et ouvert pour les résidents, il se prête à l'échange inter-générationnel, en particulier avec la crèche et les enfants du village. Toutes les plantations sont en pleine terre, à l'exception du jardin suspendu de la cour intérieure.

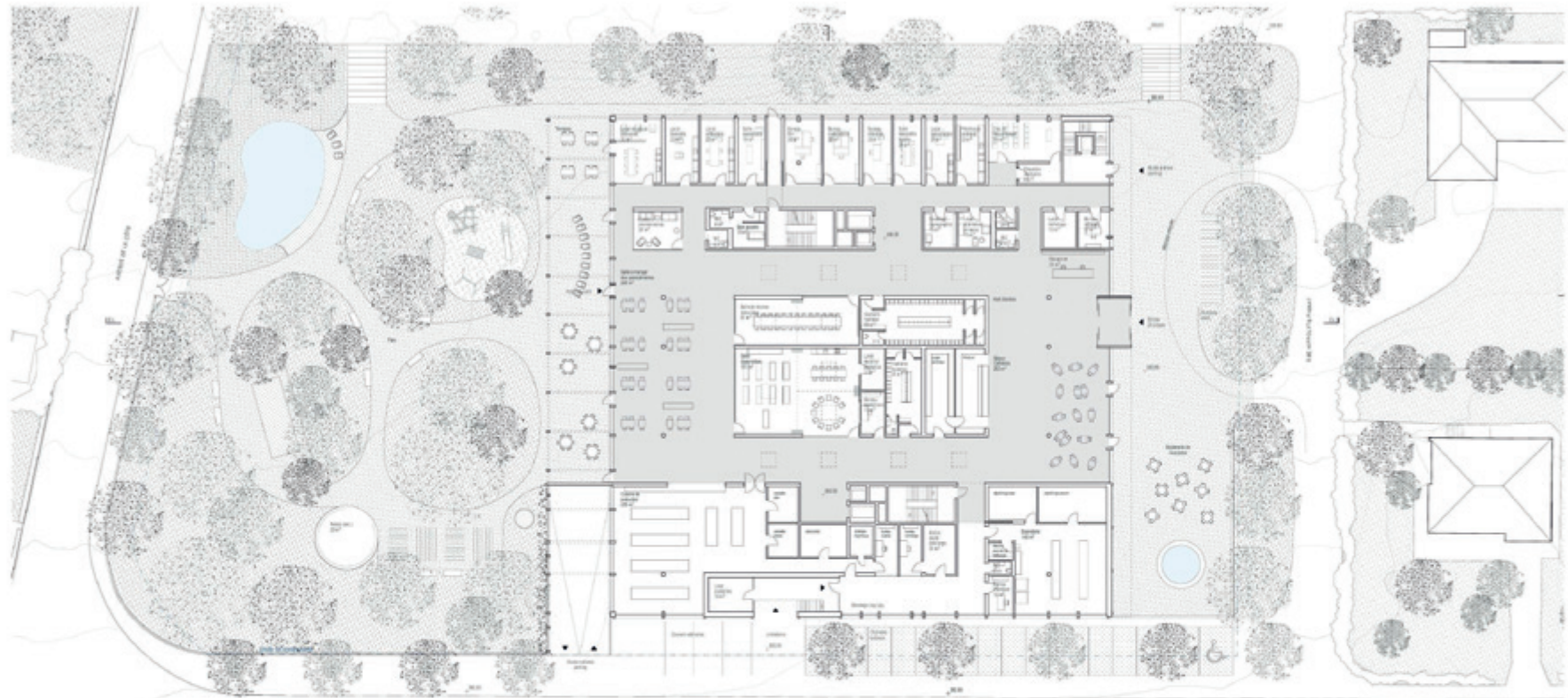
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avant même de l'étude, le projet tente de répondre aux enjeux premiers qui sont liés à l'occupation du sol, à la consommation de bois, à l'importance des matériaux et à la performance de végétations en pleine terre.

La conception est de faire de ce futur EMS une réalisation exemplaire, une construction à bas carbone, en particulier en recourant au béton et au bois pour leur qualité intrinsèque en structure, en façade et en aménagement intérieur.

La toiture sera végétalisée et recouverte de panneaux solaires. La façade comprendra également des panneaux photovoltaïques. Les isolations seront biosourcées.

La production de chaleur sera renouvelable et la ventilation pourra être un système « simple flux » avec récupération de chaleur. Les eaux usées seront traitées ou récupérées pour les sanitaires ou l'arrosage.



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



COUPE LONGITUDINALE 1:200

N°25 LES OISEAUX DANS LES ARBRES



PLANÉTAGES 01-04 1/200



40



FAÇADE SUD 1/200

N°25 LES OISEAUX DANS LES ARBRES



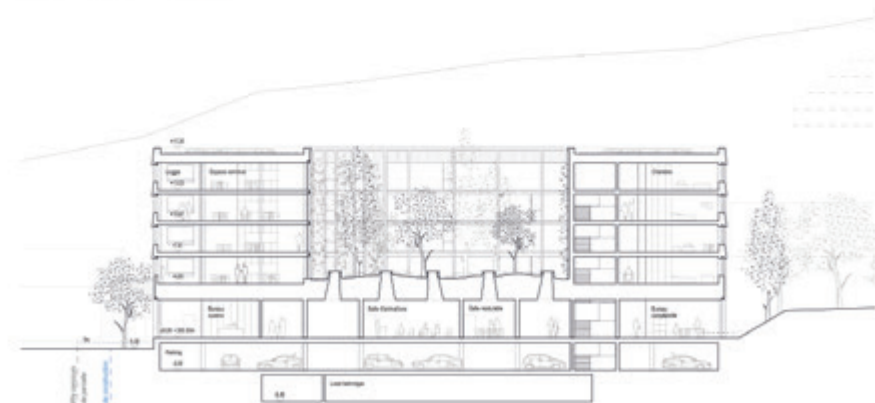
PLAN SOUS-SOL - 01 1:200



PLAN SOUS-SOL - 02 1:200

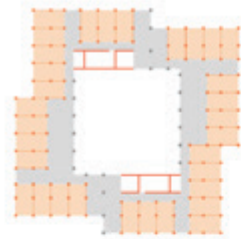


FAÇADE EST 1:200

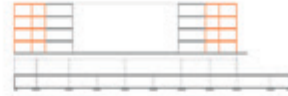


COUPE TRANSVERSALE 1:200

N°25 LES OISEAUX DANS LES ARBRES



- STRUCTURE EN BOIS (PILERS ET PLANCHERS)
- MUR EN BÉTON
- PLANCHER EN BÉTON
- COLONNES EN BÉTON
- POUTRE EN BÉTON



COLLABORATION ENTRE ARCHITECTE ET INGÉNIEUR CIVIL

Le projet prévoit des structures portées en bois et en béton afin d'offrir de façon optimale les caractéristiques propres à chaque matériau. Une collaboration permet de répondre de manière cohérente et équilibrée aux différentes exigences architecturales, structurelles, environnementales et économiques du projet.

ETAGE TYPE

Dans les parties comprenant les chambres, une utilisation intensive du bois pour les structures porteurs des planchers, des porteurs en façade et des cloisons porteuses de type poteaux-traverses, représente une réponse efficace et rationnelle aux enjeux actuels de développement durable. Les faibles portées des planchers, soit environ 4,2 mètres, réduisent considérablement les dalles en bois-béton comparées d'un plancher en bois lamellé-croisé (CLT) de 120mm d'épaisseur sur lequel est coulé une dalle de compression de 100mm, le tout couvert par des anneaux sans soudure à chaud.

De plus la diminution de poids propre (environ 50%) qui réduit les charges sur les éléments porteurs verticaux (poutres, colonnes et fondations) ainsi que les sollicitations sismiques, le système offre beaucoup moins de béton et d'armatures, tous deux grands émetteurs d'énergie grise.

Dans les zones continues, la structure est peinte en béton-amiante épaisseur 22 à 24cm appuyée sur des colonnes et les nervures (pour des raisons liées notamment aux exigences de sécurité incendie mais aussi pour différencier ces parties des zones plus primitives. L'utilisation de béton-amiante ainsi que des éléments « bus coffrage » servent privilégiés pour l'ensemble des éléments structurels. La descente de charges des étages supérieurs est rigoureusement soignée et répartie uniformément en plan.

REZ-DE-CHAUSSÉE ET PARKING

La descente de charges entre les porteurs du rez-de-chaussée et ceux du sous-sol est directe avec des pontes plus importantes que les étages (quoiqu'il s'agisse) pour des raisons en lien avec son programme.

La dalle sur rez-de-chaussée est composée d'une structure nervurée en béton-amiante précontraint de faible épaisseur (dalle-épaisseur 22cm, nervures hauteur 58cm) représentant les charges des étages. La dalle sur sous-sol ne reprend aucune charge induite des étages. Un système nervuré et bidirectionnel en béton-amiante de faible épaisseur offre une grande stabilité économique et écologique au système grâce à la réduction de matières mises en œuvre.

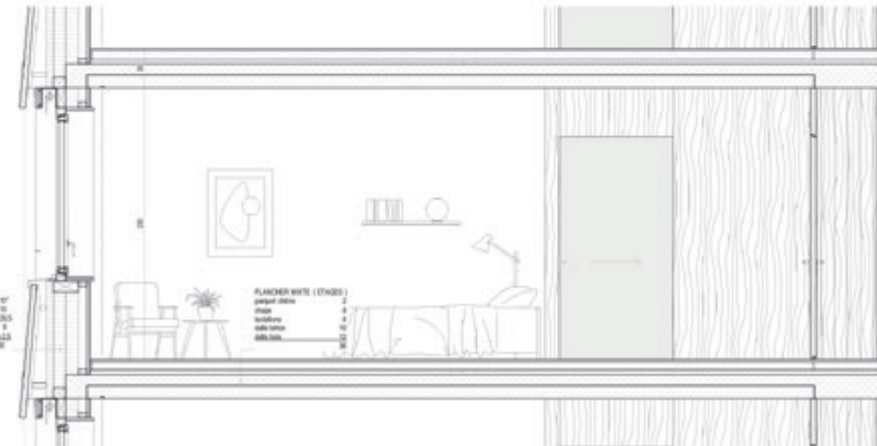
STABILISATION HORIZONTALE / CONCEPTION PARASISMIQUE

Les constructions bois-bois sont contraintes par deux niveaux en béton-amiante, continus sur toute la hauteur de l'ouvrage et disposés judicieusement en plan de part et d'autre du patio central (apports optimaux des effets de torsion). Aucun joint de dilatation n'est nécessaire afin de lier la structure en comportement monolithique, grâce notamment à l'effet d'agraissage constant par dalle de compression des planchers mixtes et les dalles en béton, tout tous les éléments aux contreventements verticaux. Ces éléments sont aussi actifs dans le sens où que par sa configuration fonctionnelle en tant que dalle rigide de répartition.

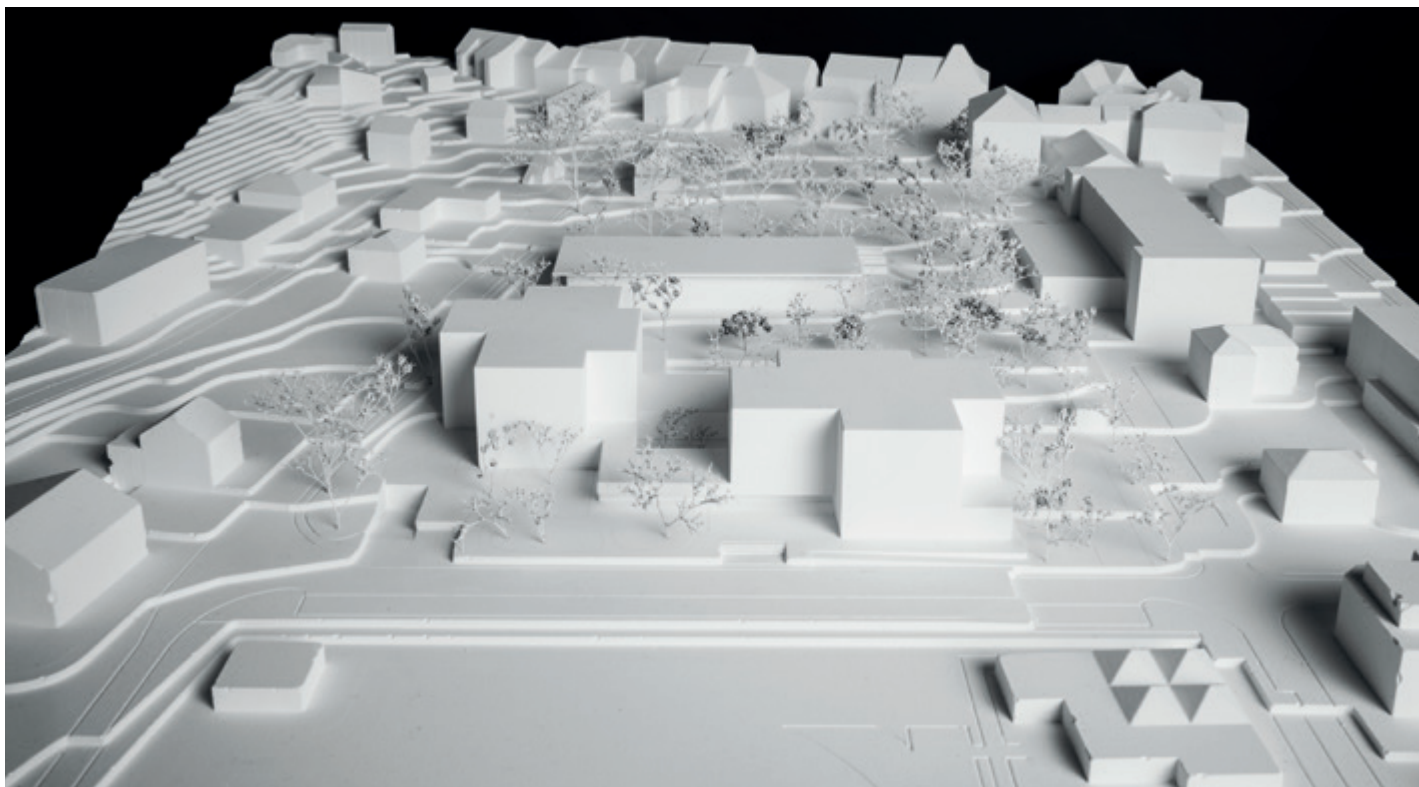
CONCEPT STRUCTUREL



PLAN CHAMBRE TYPE 1:20



COUPE CHAMBRE TYPE 1:20



N°02 ANNA
5^E RANG / 4^E PRIX

GDAP ARCHITECTES SARL, GENEVE

Collaborateurs :

David Gaston Robles, Gonzalo Martinez Marquez, Jose Luis Tejedor Calvo,
Andres Subira, Ignacio Campos, Amélie Lallemand

44

LÜCHINGER+MEYER INGENIEURS CIVILS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Etienne Bouleau, Dr. Andrea Bassetti

Situation et aménagements extérieurs

La tentative du projet ANNA de réduire l'impact volumétrique du futur EMS a été évalué positivement par le jury. Sa dimension humaine et la ressemblance à des immeubles d'habitation permettent une intégration idéale dans l'échelle résidentiel du voisinage. L'accès principal s'oriente vers le village. La place d'entrée se trouve à la fin d'une séquence d'espaces publics depuis la Grand Rue de Vouvry. La plus-value urbanistique pour le village est évidente. Malheureusement la division en deux volumes émergents au-dessus d'un socle commun sépare spatialement les deux unités de soins. Ceci contredit au programme du concours et est considéré par le jury comme impraticable.

Organisation

L'accès positionné au centre du socle du rez-de-chaussée permet une distribution efficace. L'accueil est structuré par un patio généreux. Ce dispositif génère une organisation des circulations et des affectations dans un espace ouvert qui semble trop dense et pas assez précis. Les services et les bureaux s'organisent dans les extrémités sous les deux volumes émergents.

Les deux volumes des unités sont chacun desservis par un noyau de circulation. Chaque volume dispose de quatre étages de chambres. Indépendamment du problème de séparation des unités de soin, les plans types des chambres fonctionnent bien. La qualité de vie dans les espaces communs et dans la circulation est exemplaire. Les cheminements sont courts et un apport de lumière naturelle dans tous les espaces de vie et de circulation est possible.

Expression et construction

Le socle semi-enterré est réalisé en béton et accueille le parking et l'abri PC. La construction des éléments hors terre est réalisée en charpente bois générant une belle atmosphère à l'intérieur du projet. Les volumes sont structurés par des modules de chambres créent des façades bien proportionnées. La structure modulaire est efficace et rationnelle.

Conclusion

Le projet ANNA répond à beaucoup des exigences du programme avec des solutions adaptées. Grâce à la décision de travailler avec deux petits volumes son intégration au contexte est exemplaire. Malheureusement cette même décision est devenu son handicap, car la séparation spatiale des deux unités de soins est considérée comme réhivitoire par le jury.

Concept statique

Le projet prévoit l'utilisation exclusive du béton armé au niveau du parking avec une épaisse dalle de répartition pour recevoir les descentes de charge ponctuelles des poteaux de la structure porteuse en grille de poutres BLC du rez-de-chaussée. Les étages sont réalisés intégralement en bois avec le recours à des panneaux pleins massifs. Le contreventement général est assuré par les noyaux des circulations verticales réalisés en béton armé.

Le accès par le centre du village

Le programme scolaire :
Le projet pour le département d'enseignement de la ville de Bâle se situe en relation avec les objectifs stratégiques de la commune de Bâle-Ville. Il est considéré que l'école de la commune sera accessible à tous les enfants de la ville, quel que soit le lieu de résidence des parents. Le projet de construction de l'école de la commune sera en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville, et sera en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville.

Le plan de la commune

Le plan de la commune de Bâle-Ville est en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville. Le plan de la commune de Bâle-Ville est en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville. Le plan de la commune de Bâle-Ville est en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville.

Le site de la commune

Le site de la commune de Bâle-Ville est en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville. Le site de la commune de Bâle-Ville est en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville. Le site de la commune de Bâle-Ville est en relation avec le plan de la commune de Bâle-Ville.

Un établissement scolaire sur le village

Concept d'implantation :

Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville.

Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville.

Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville.

Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville.

Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville. Le concept de l'école est implanté dans le plan de la commune de Bâle-Ville.



Concept d'aménagement

Concept d'implantation

e-1/3000



vue depuis le Chemin du Grand Clos

CONCOURS DE PROJET ANNA



Plan de situation e-1/500

Le établissement s'inscrit dans le village :
L'aspect extérieur au sein du quartier

Un espace ouvert au village :
La spécificité du projet réside dans le fait d'intégrer et d'habiter le quartier. Les élèves sont accueillis par cette forme architecturale, qui crée des espaces de vie et de rencontre entre les élèves et le quartier. Les deux espaces ouverts créés sont une couronne entre l'établissement et le village, permettant de partager le site du club avec l'extérieur, qu'il s'agisse de la couronne, de la salle de sport, de la salle polyvalente, de la salle de réunion ou encore de l'espace club.

Un espace ouvert :
C'est un espace ouvert qui permet de créer un lien entre l'établissement et l'extérieur du quartier.

Un espace ouvert :
L'aspect d'un espace ouvert, reliant le site au club et le quartier d'habitat du Club de Grand Clos au Sud. Cette disposition offre un espace ouvert, visible depuis le quartier, facilitant ainsi la circulation depuis le Sud et le Nord.

Un espace ouvert :
Les couronnes, ainsi que l'espace pour les espaces extérieurs et le parking extérieur, se font par un traitement de la parcelle, permettant une gestion simple et efficace des Club sportifs.

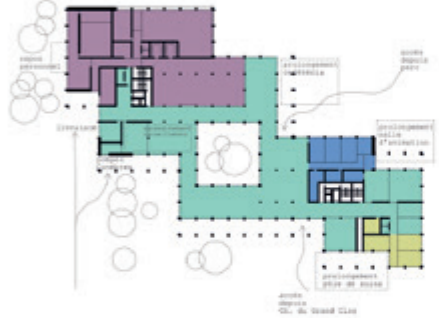
La salle de renouvellement et l'espace sportif :

Dans le programme de concours, la salle de renouvellement est présentée comme centrale à la salle d'activités sportives de compétition. Mais lorsque l'on s'inscrit dans le quartier, on se rend compte que la salle de renouvellement est centrale à la salle de sport, ce qui signifie que la salle de sport est centrale à la salle de renouvellement. Cette disposition permet de créer un espace ouvert, visible depuis le quartier, facilitant ainsi la circulation depuis le Sud et le Nord.

La salle polyvalente :

Elle est l'angle Sud-Est du bâtiment, la salle polyvalente est centrale à la salle de sport, ce qui signifie que la salle de sport est centrale à la salle polyvalente. Cette disposition permet de créer un espace ouvert, visible depuis le quartier, facilitant ainsi la circulation depuis le Sud et le Nord.

La salle de réunion et la salle de réunion :
Des deux salles sont conçues pour être intégrées au quartier et au quartier d'habitat du Club de Grand Clos au Sud. Cette disposition offre un espace ouvert, visible depuis le quartier, facilitant ainsi la circulation depuis le Sud et le Nord.



- espace ouvert
- salle sport
- salle polyvalente
- salle de réunion
- parking

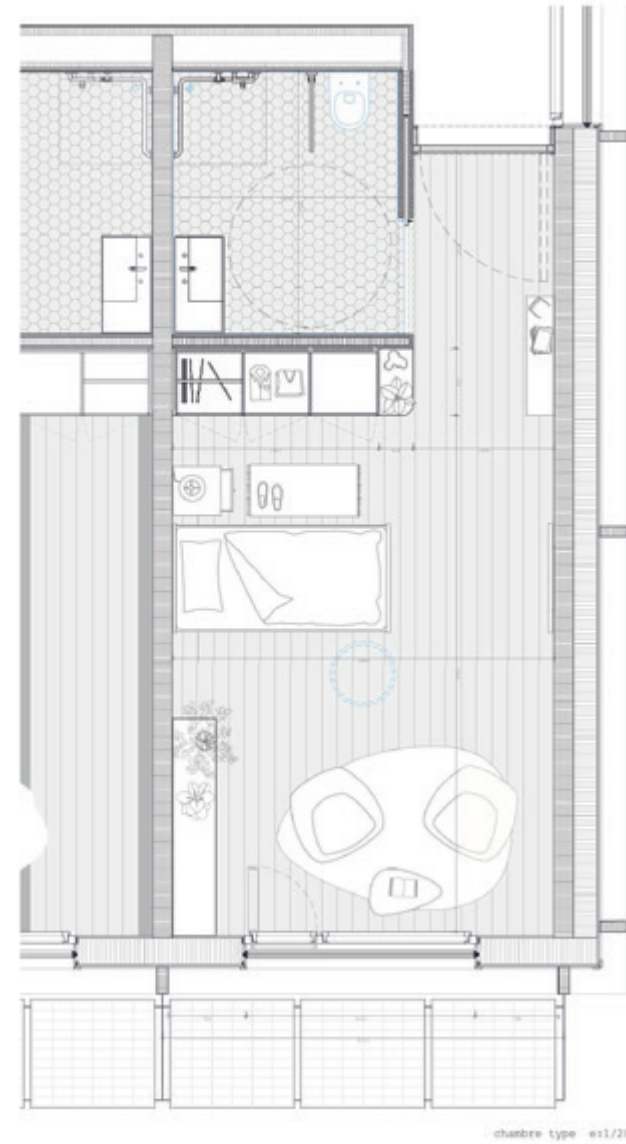
schéma du Rez-de-chaussée e11/500



Rez-de-chaussée (1/200)



Élévation Sud (Chemin du Grand Clos) e11/200





coupe AA e11/200



coupe BB e11/200

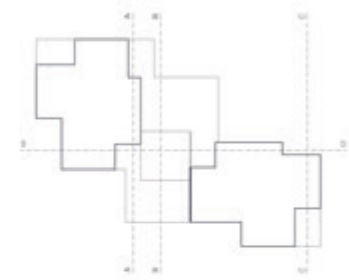
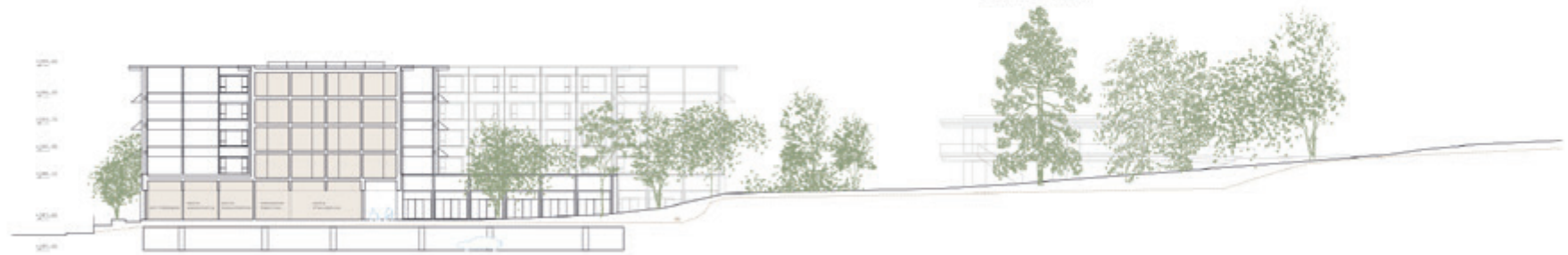


schéma de coupes



coupe CC e11/200



coupe DD e11/200

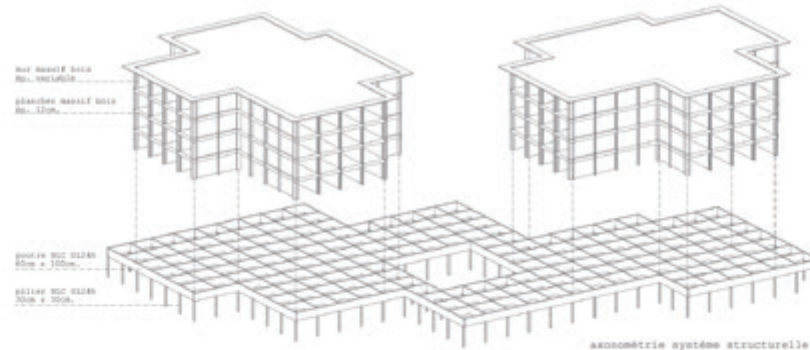
Des structures d'EMS de base - concepts structurels

Des lignes régulières de 3,70 m x 3,70 m :
 Le principe constructif de l'EMS aux étages d'habitat de moins d'un étage, se traduit par une grille d'habitation dont l'espacement de modules réguliers sur une trame standard de 3,70 m. Cette grille permet des planchers posés sur des poteaux espacés de modules, permettant ainsi l'utilisation de bois local en structure pleine, sans joint, les murs sont pour les planchers.
 Les niveaux d'habitation reposent sur une grille de poteaux en bois lamellé-collé créant un plancher de superstructure. Ces poteaux, d'une hauteur de 10 cm, ont une portée de 1,40 m et s'appuient sur une assise en plâtre en bois de section 50 cm x 50 cm, soûlées positionnées sur une trame de 1,40 m.

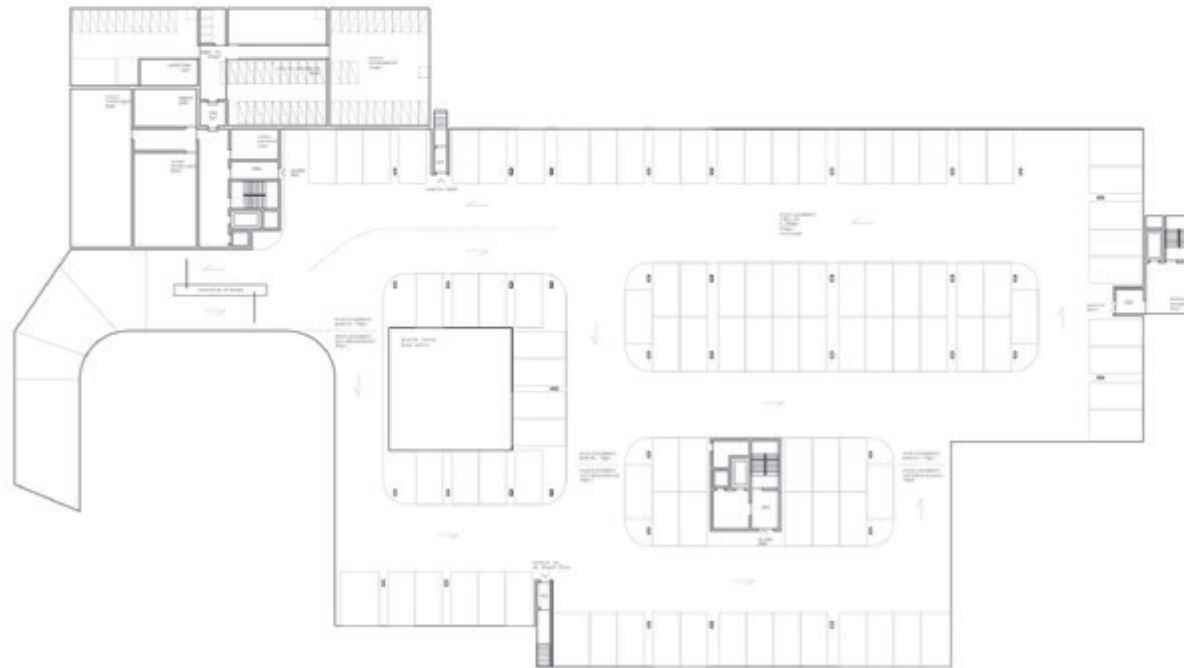
Structuration et utilisation du bois local :
 Les unités d'habitation sont conçues comme des boîtes empilables, posées sur des poteaux en acier avec un haut niveau de finition et une ventilation technique optimisée.
 Au niveau de réglementation incendie, les structures portantes des EMS sont les bénéficiaires de mesures favorables (moins d'étages + des caractéristiques spéciales). Dans notre projet, nous avons opté pour l'installation d'un système d'extinction, permettant ainsi l'utilisation de bois sans restriction. Un système passif est une structure portante EMS et des poteaux EMS, ce qui offre également une fonction technique et de sécurité.

Contraintes et stabilité :
 Le comportement global de bâtiment est assuré par des règles de circulation verticale et dans une, présente sur toute la hauteur. Pour assurer une stabilité en EMS, l'utilisation de poteaux en bois est assurée en profilé de bois en deux axes, qui offrent une stabilité supérieure.

Le parking souterrain :
 Par souci de stabilité et d'élasticité, la structure sera entièrement réalisée en béton armé. Les poteaux du sous-sol reposent sur une dalle de répartition de 45 cm d'épaisseur, qui redistribue les charges sur les murs de parking. La portée entre une dalle est d'environ 10 m. Sous une contrainte, le bâtiment repose sur un sol en béton armé, dans l'appareil réalisé en fonction des charges à supporter.



axonométrie système structurelle



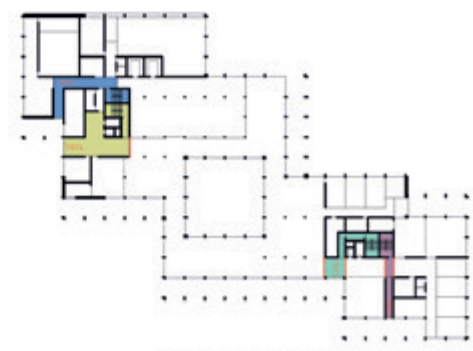
Base-nel e11/200

EMS - concept de transfert horizontal

Des compartiments et deux escaliers par étage/étage :
 Pour permettre un transfert horizontal des personnes et des biens, chaque étage est doté de deux compartiments distincts, chacun équipé d'un escalier.
 Au rez-de-chaussée, un système de protection incendie assure également l'évacuation indépendante de chaque escalier. Le plan, chaque chambre est conçue comme un compartiment, les murs structurels en bois qui les séparent assure une classification EMS.
 Le système d'extinction doit être installé pour permettre l'utilisation de bois avec autres restrictions. Ce sera également est vérifié par les Normes en EMS prévues par l'utilisation de bois local.

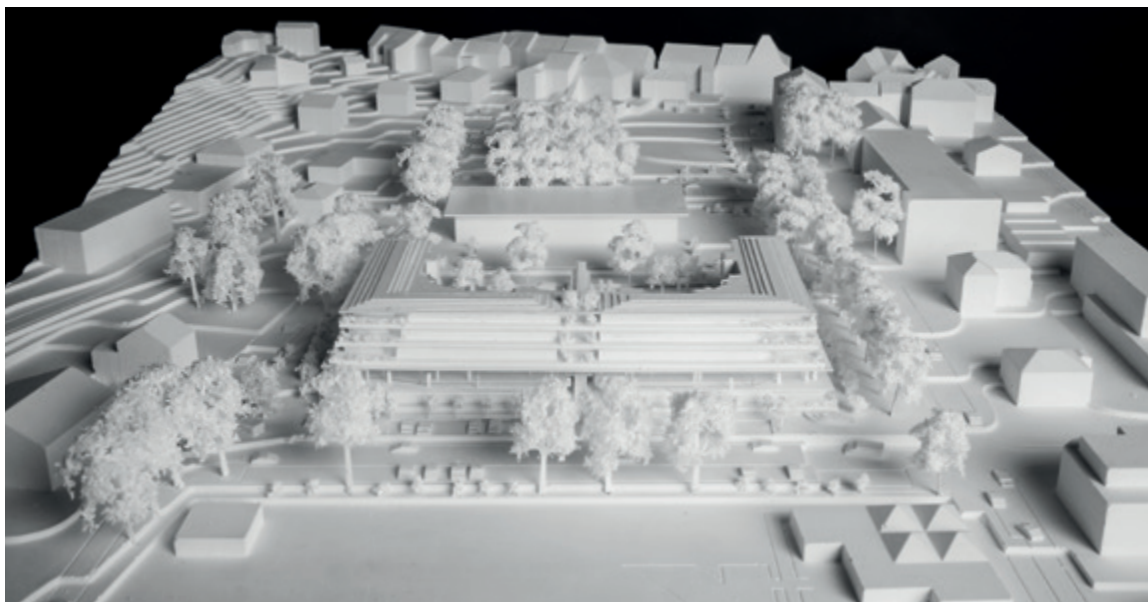


AEA1: compartiments et évacuation étage type e11/400



AEA1: évacuation (VEV) Rez-de-chaussée e11/400

PROJETS NON PRIMÉS



N°01 SANS NOM

GARCIAFLOQUET ARQUITECTOS SLP, VALENCIA -
ESPAGNE

Collaborateurs :

-

NOUVEL, JR [MALCOLM NOUVEL ARCHITECTE GÉRANT],
PARIS - FRANCE

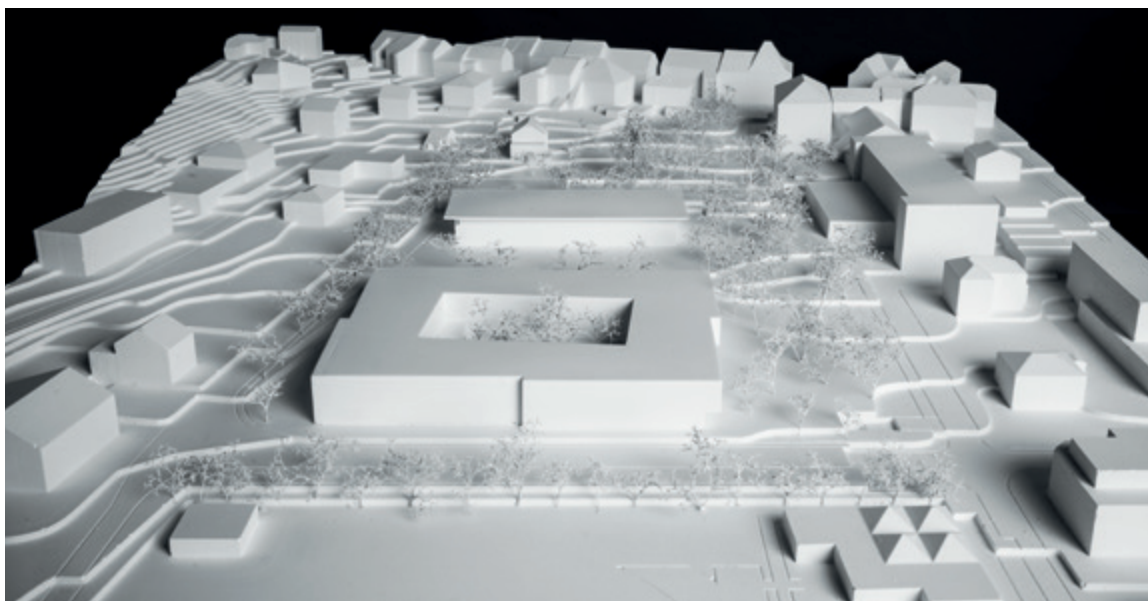
Collaborateurs :

Agnès Martin

W, D, M INGÉNIERIE CIVILE SARL, VOUVRY

Collaborateurs :

Paola Quiroz



N°03 PIERRE ET LE LOUP

DAL-ZOTTO ARCHITECTURE SARL, LE MONT SUR
LAUSANNE

Collaborateurs :

Constanze Dal-Zotto, Franck Dal-Zotto, Diego Carrión Labo

ARTEFACT ARCHITECTURE SÀRL, VÉTROZ

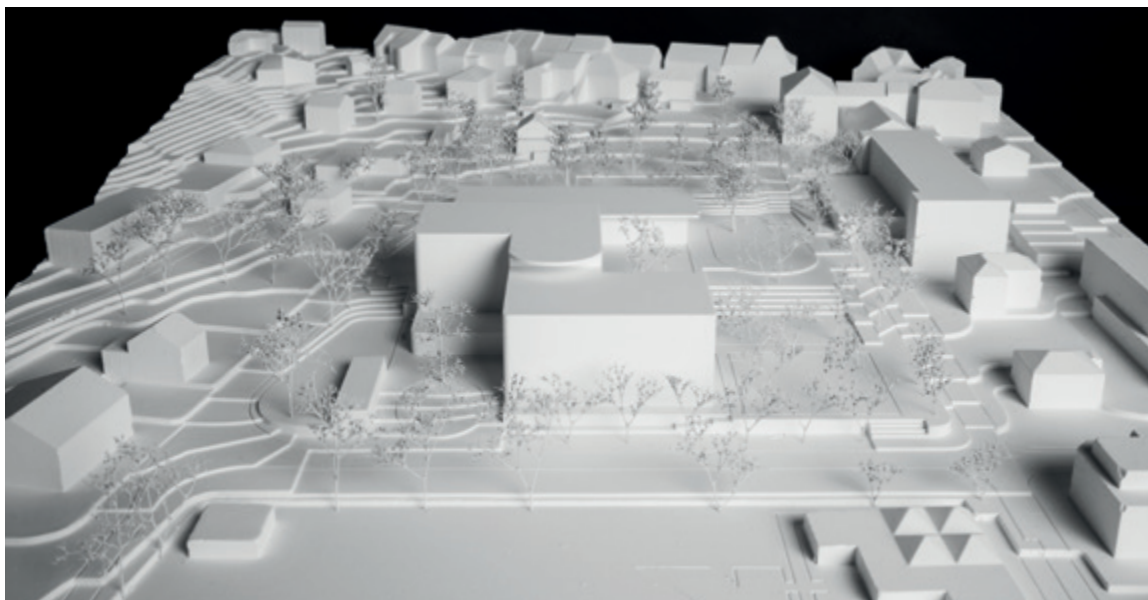
Collaborateurs :

Engin Demirci

T-GROUPE, LAUSANNE

Collaborateurs :

Verena Pierret, Vincent Bujard



N°05 TZINO

BACHELARD WAGNER ARCHITECTEN AG, BASEL

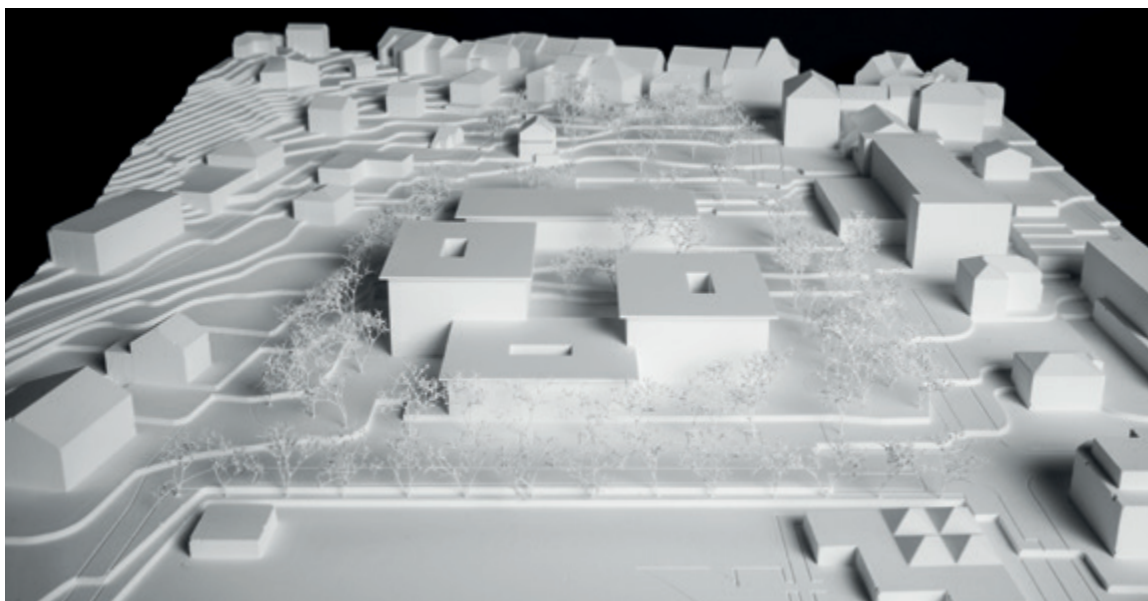
Collaborateurs :

Allissa Wolff, Violetta Bayramova, Sara Ullrich, Julian Raupp

WMM INGENIEURE AG, MÜNCHENSTEIN

Collaborateurs :

Gilbert Santini



N°07 HARPER

JBC ARCHITECTES, SIERRE

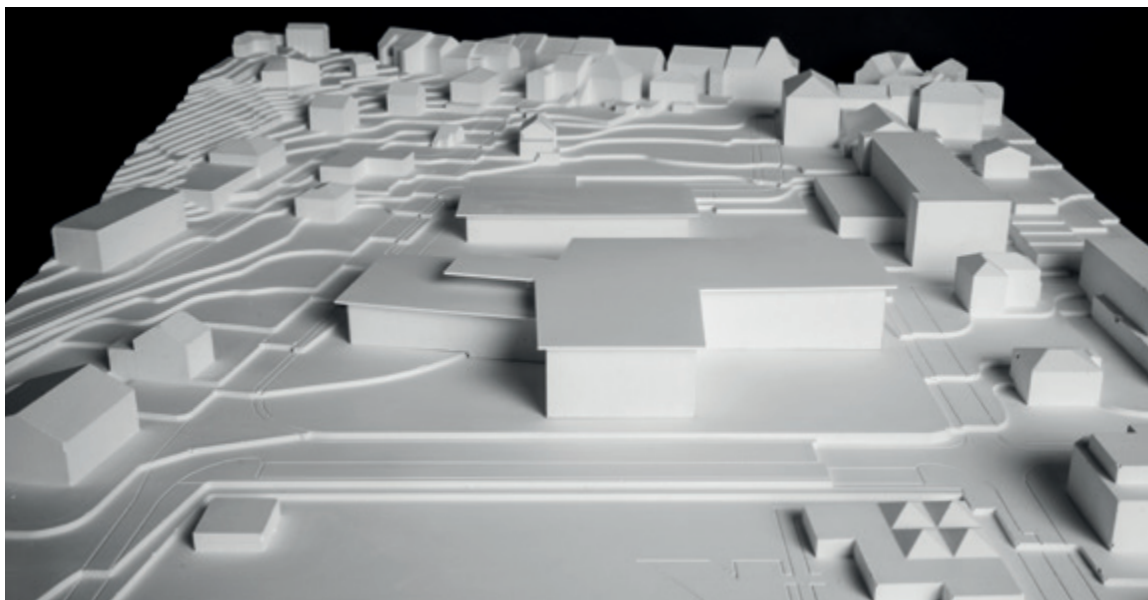
Collaborateurs :

Jessy Beney, Julien Crettaz, Johan Devanthéry,
Vanessa Reynard

CRETZAZ ET PARTENAIRES, SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°08 E3M - KI

3DEMARCH SARL, CRISSIER

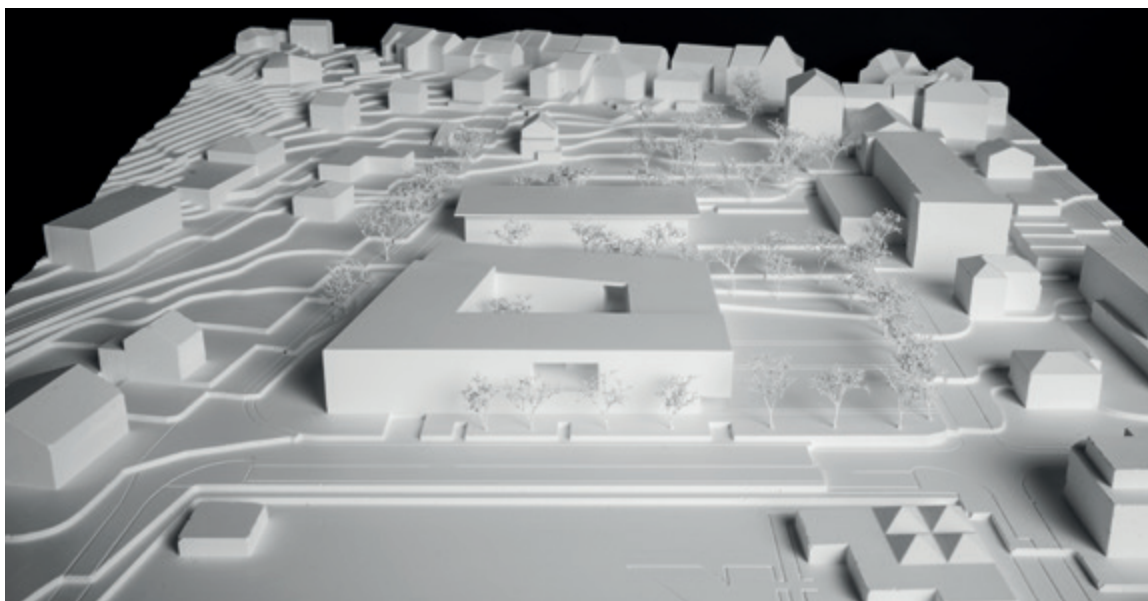
Collaborateurs :

André Santos, Lester Moody, Laurent da Costa,
Oscar Caride

MARTINS INGÉNIEURS SÀRL, PUIDOUX

Collaborateurs :

Bruno Martins, Yassine Arabe



N°09 MAMMAMIA

VOLTOLINI ARCHITECTURES SARL, VOUVRY

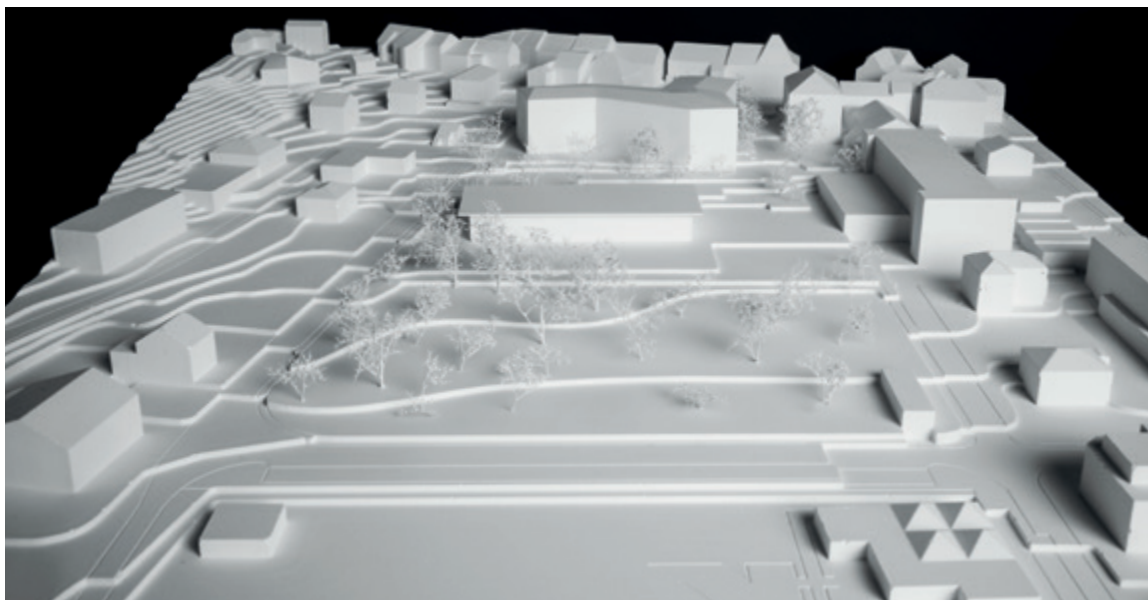
Collaborateurs :

Samuel Voltolini, Julien Maugat, Sheila Ramos,
Charly Urios

SD INGÉNIERIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz, Grégory Morand, Ricardo Branco,
David Sassano, Frédéric Savioz, Julien Lathion



N°10 NUOVO BORGIO

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

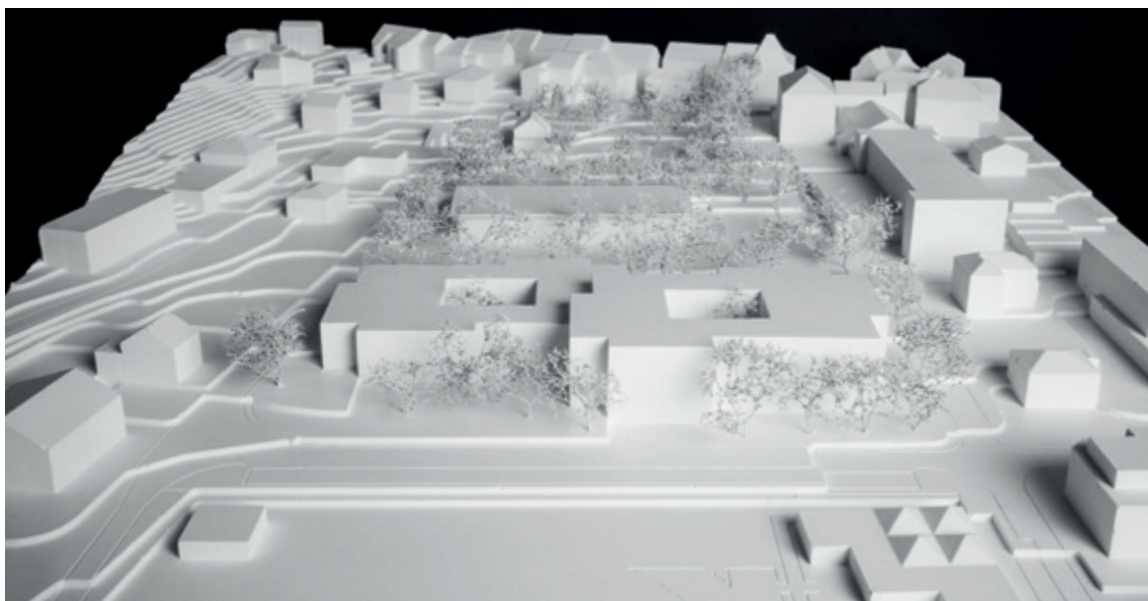
Collaborateurs :

Suter Christian, Sauthier Raphaël,
Jacquier Magnolia, Nicolet Gaël

IDEALP SA, ST-SÉVERIN

Collaborateurs :

Parvex Evan



N°11 ESPLANADE

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH, BERNE

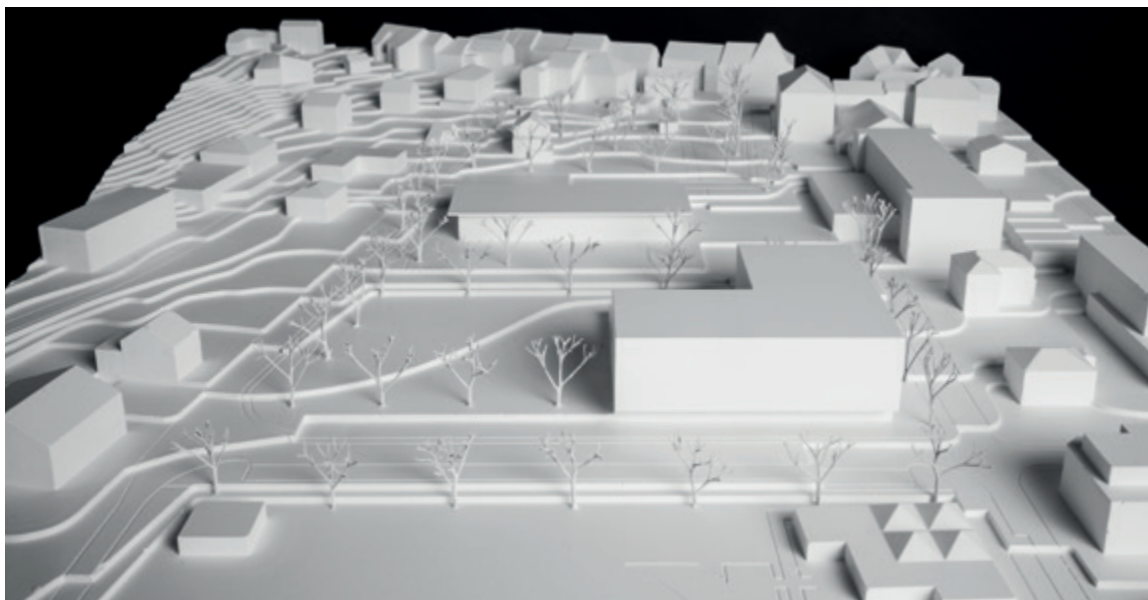
Collaborateurs :

Marko Göhre, Helko Walzer, Oliver Fiebig,
Lianghe Zhou, Lena Grigorow

GEX & DORTHE INGENIEURS CONSULTANTS
SÀRL, BULLE

Collaborateurs :

Arnaud Dorthe, Jacques Dorthe, Cloé Caille



N°12 OUVERTURE

KEN ARCHITEKTEN BSA AG, ZURICH

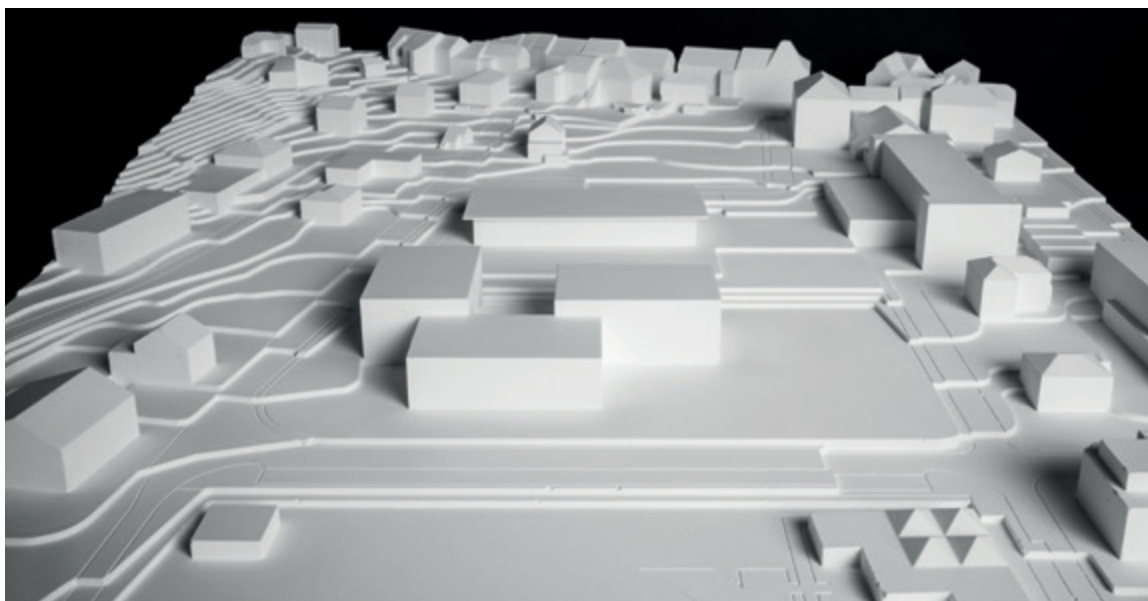
Collaborateurs :

Lorenz Peter, Martin Schwager, Federico Benelli,
Jessica Cabrera, Viola Graf, Laura Netzer

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Alexandre Schmid, Roberto Peruzzi, Alexandre Trani



N°13 TRILOGIC

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

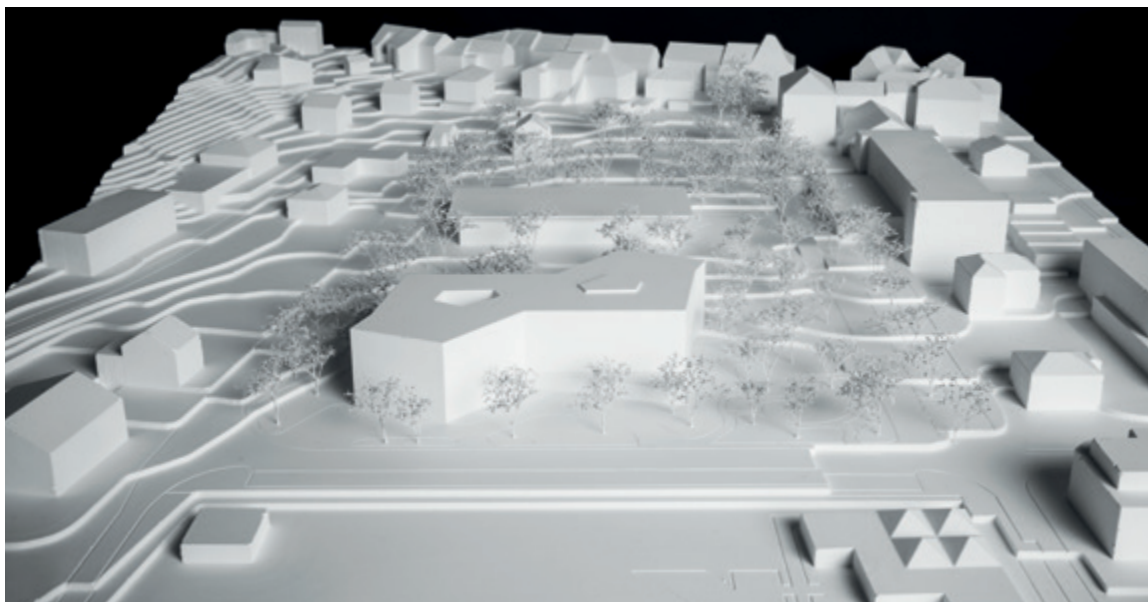
Collaborateurs :

Isabelle Evéquo, Nuno Ferreira, Jonas Chauvet,
Gilian Sabatier, Daniela Andrade, Benjamin Moulin

LBI LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA, MURAZ

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey,
Vincent Fischer



N°15 BAL MASQUE

ESPOSITO + JAVET ARCHITECTES ASSOCIES SA,
LAUSANNE

Collaborateurs :

Anne-Catherine Javet, Alfonso Esposito,
Maxime Evéquoz, Gleb Kolesnikov, Isabelle Schulz,
Noémie Marcuzzo

SOLLERTIA SA, MONTHEY

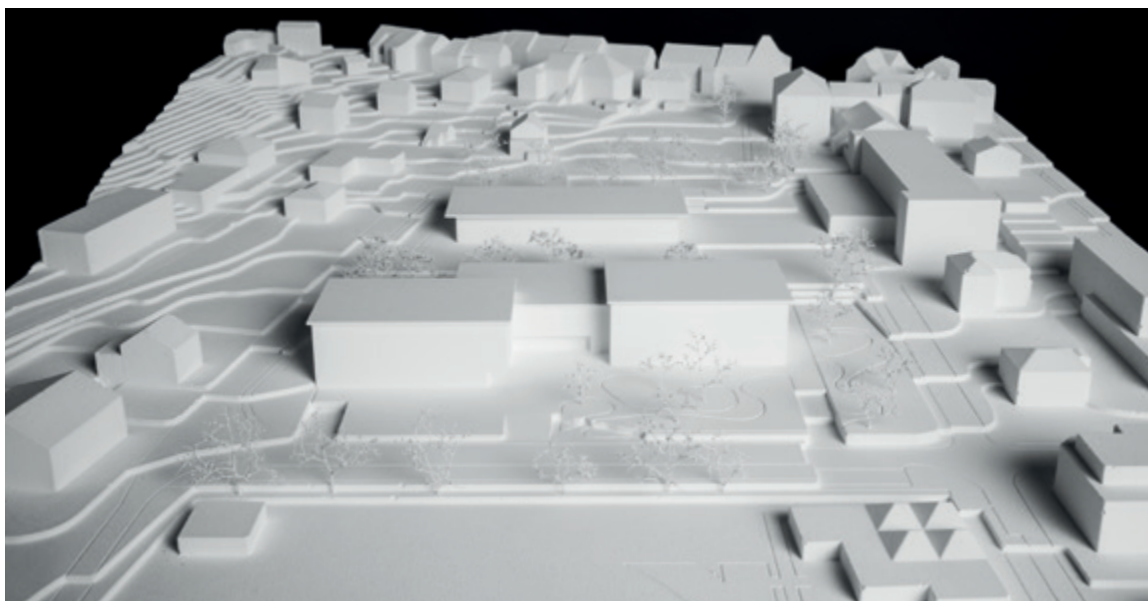
Collaborateurs :

Lionnel Brochellaz

ATELIER GREPT SARL, ST-GINGOLPH

Collaborateurs :

Clotilde Rigaud



N°16 LE TSI NO (2)

A-RR. SA, LAUSANNE

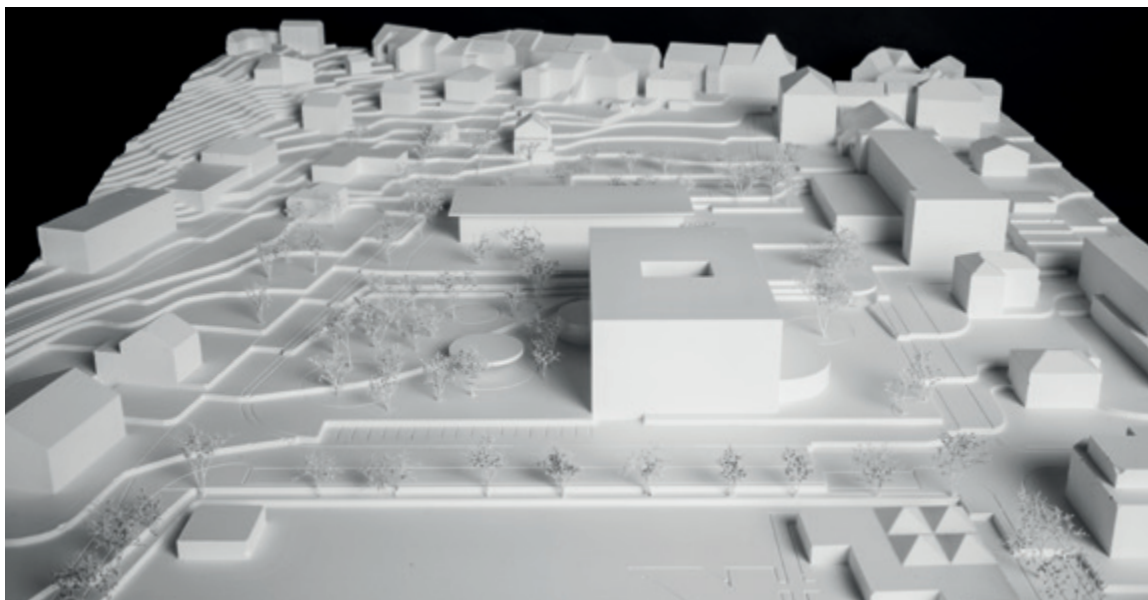
Collaborateurs :

Noémie Goldman, Giulia Morabito, Simon Hardy,
Baptiste Anselin

BERNARD ET FORESTIER INGENIEURS CIVILS
SARL, PENTHALAZ

Collaborateurs :

Kevin Forestier, Grégory Bernard, Bertrand Favre,
David Bertrand, Mylène Doriot



N°17 SMARTIES

ATELIER JORDAN, ZURICH

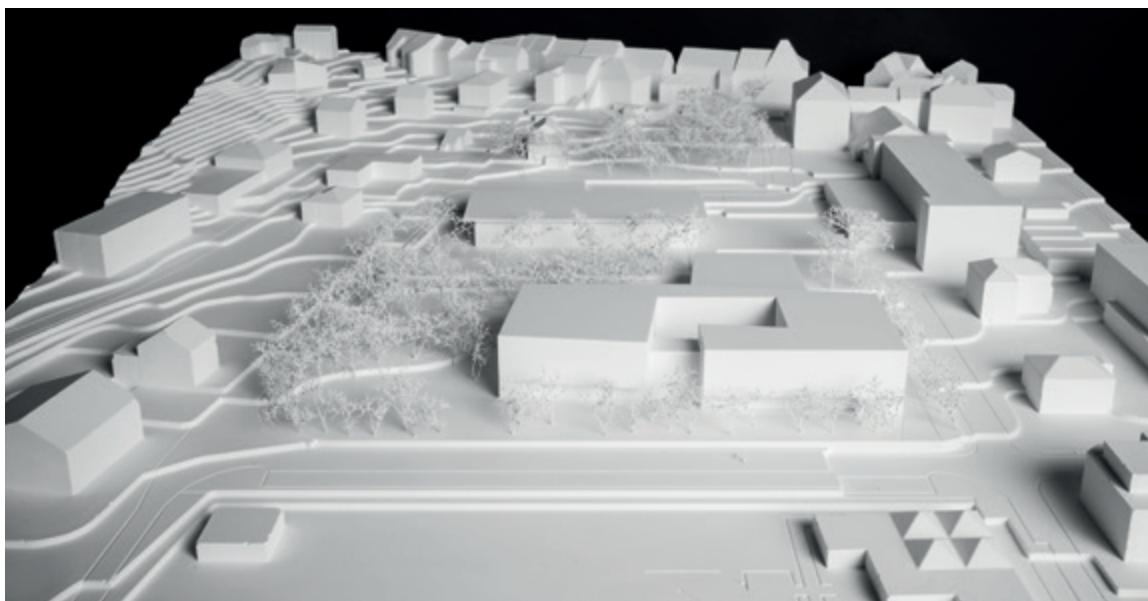
Collaborateurs :

Guillermo Palenzuela, Benjamin Bonnard,
Frédéric Jordan

INGENI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Marco Bosso, Oscar Valeiras, Rémy Prisé,
Claudio Pirazzi



N°18 RENCONTRES

DBS ARCHITECTES SA, SION

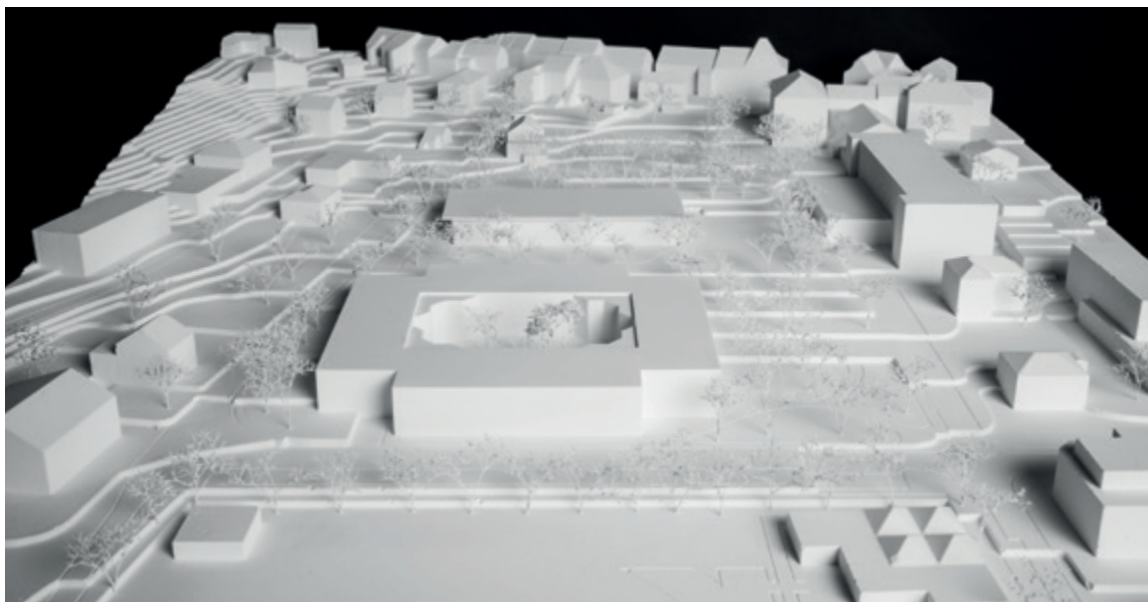
Collaborateurs :

Luigi Di Bernardino, Giulio Sovran, Noemi Verga

PINI GROUPE SA, SION

Collaborateurs :

Tor Lundström, Christian Gachet, Alberto Comana,
Pierluigi Comana, Solenne Couvreur, Simon Vuignier,
André Tercinod



N°19 MOWGLI

MEMENTO ARCHITECTURE SARL, SION

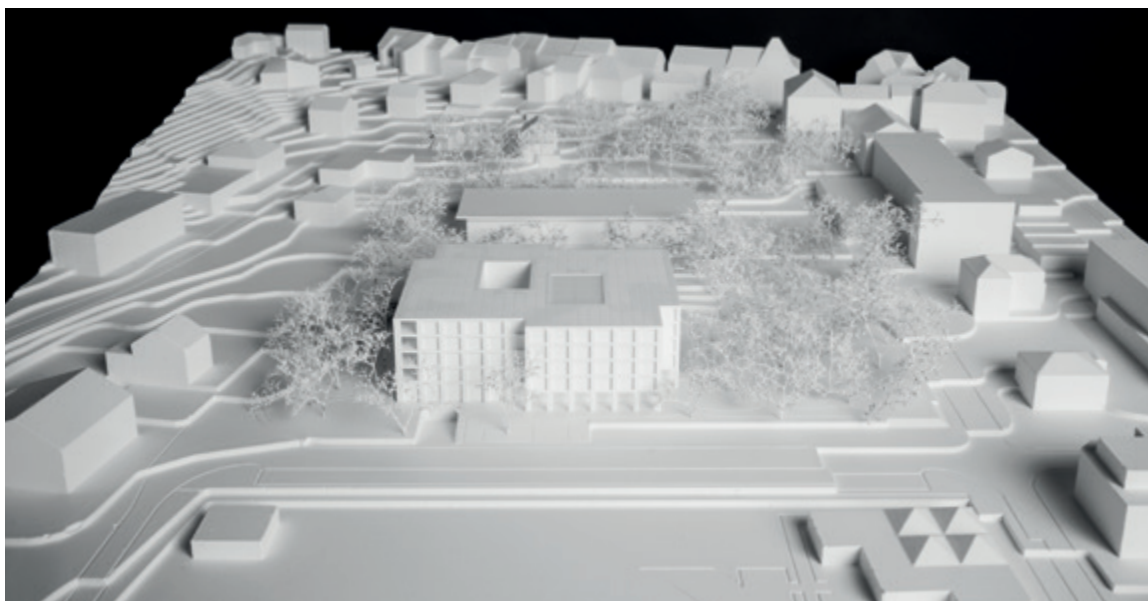
Collaborateurs :

Morard BOB, Feliciano Tiago, Rivera Maximiliano

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Torrent David



N°20 THE BUCKET LIST

MANN & CAPUA MANN ARCHITECTES SARL,
LAUSANNE

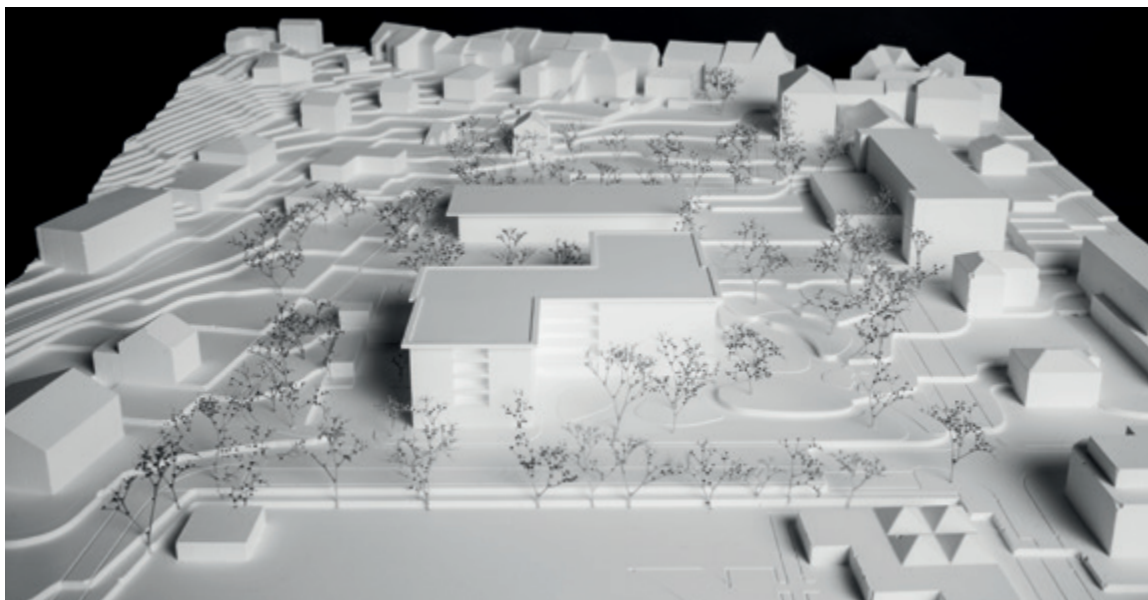
Collaborateurs :

Knüsli Gaétan, Adrian Mann, Carolina Taron

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Samuel Rochat, Deyllan Makarison



N°21 L'ECRIN VERT

IAAG ARCHITEKTEN AG, BERN

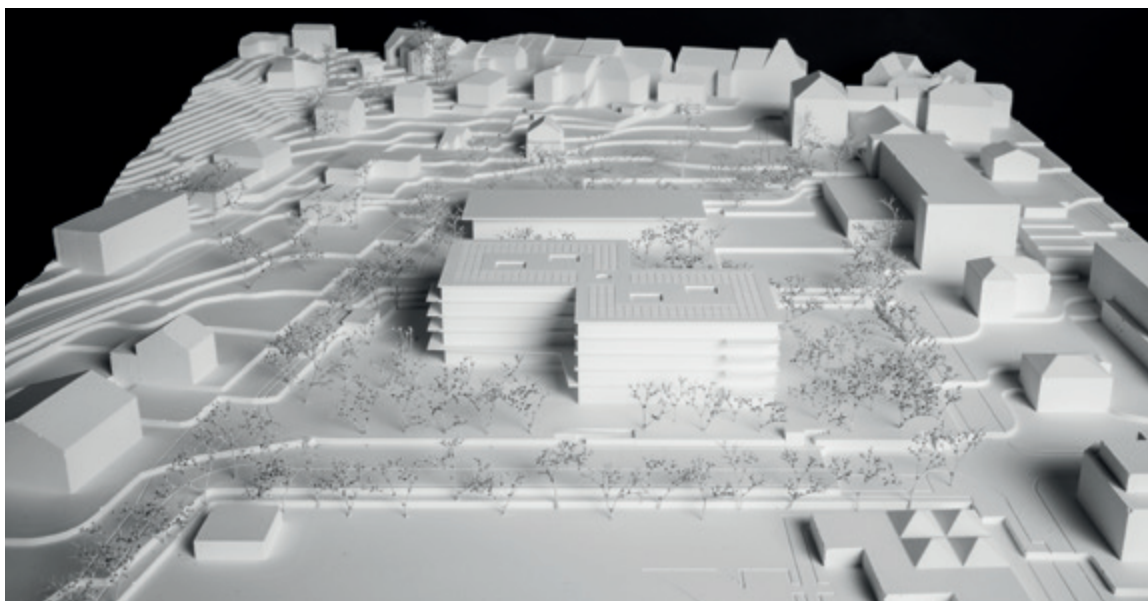
Collaborateurs :

Andreas Stebler, Arnaud Scheurer, Nicole Zemp

WEBER + BRONNIMANN BAUINGENIERE AG, BERN

Collaborateurs :

Andreas Gasser, Dominique Weber, Arthur Gremaud,
Simon Berchtold



N°22 LA VIE EN VERT

ROLLIMARCHINI AG, BERNE

Collaborateurs :

Ann-Cathrin Gysin, Florencia Zwicky, Samuel Arm,
Fancesco Marchini

VERZONE WOODS ARCHITECTES, VEVEY

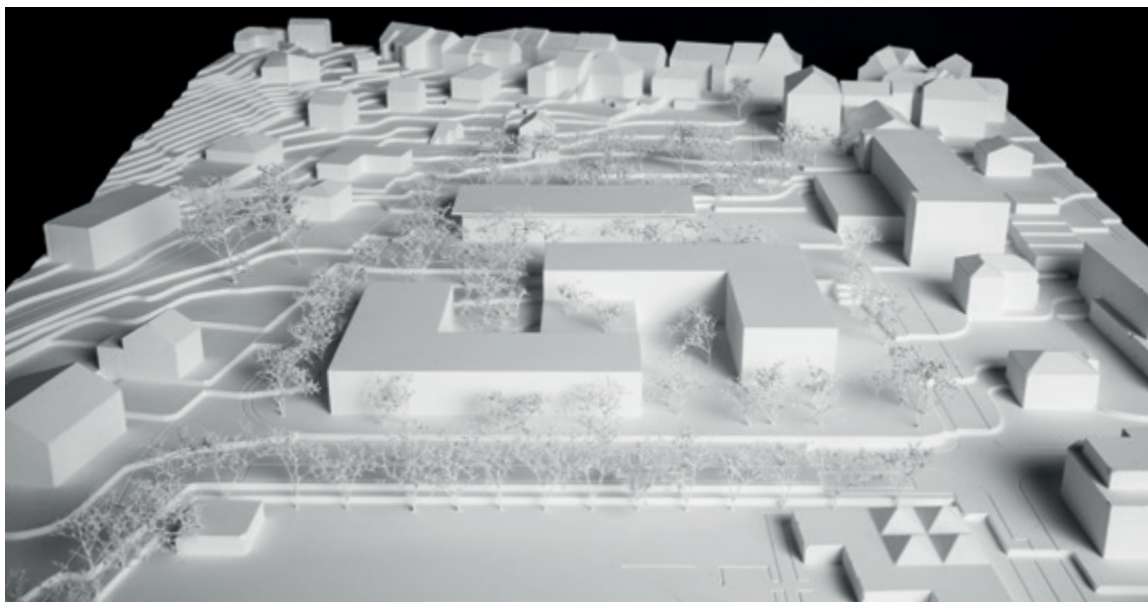
Collaborateurs :

Craig Verzone

INDERMUHLE BAUINGENIEURE HTL/SIA, THUN

Collaborateurs :

Daniel Indermühle



N°23 LE TSI NO (1)

CARDOSO ARCHITECTURE SARL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Pedro Cardoso, Adrien Brizzi

AM+P SA, MARTIGNY

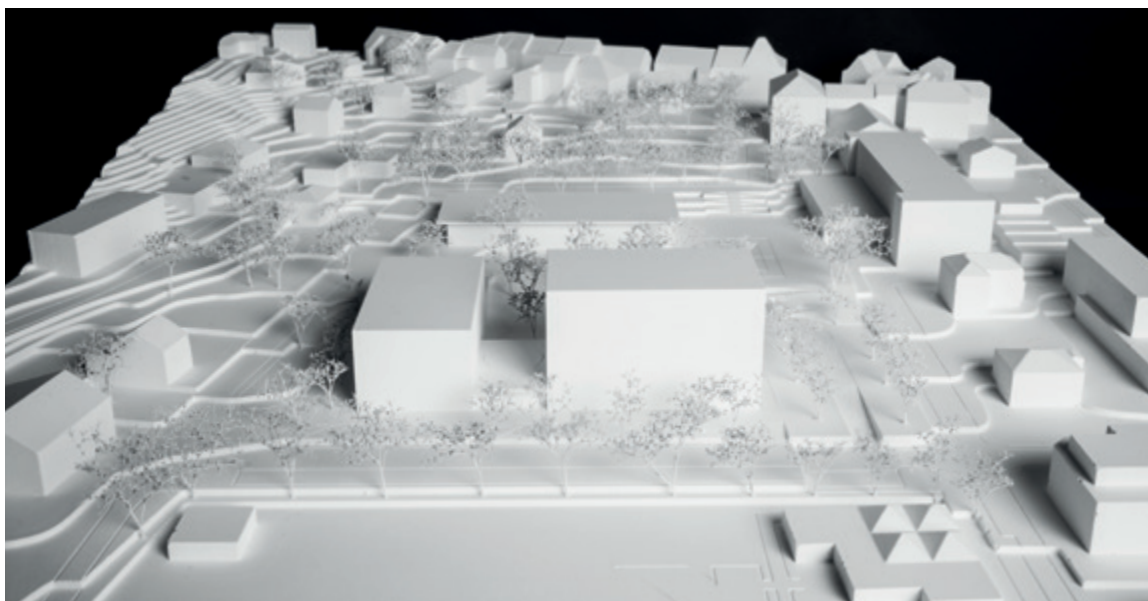
Collaborateurs :

François Besson, Philippe Chassot

GIT4 SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Ronald Troillet



N°24 LE TSI NO (3)

BSA ARCHITECTURE SA, PUIDOUX

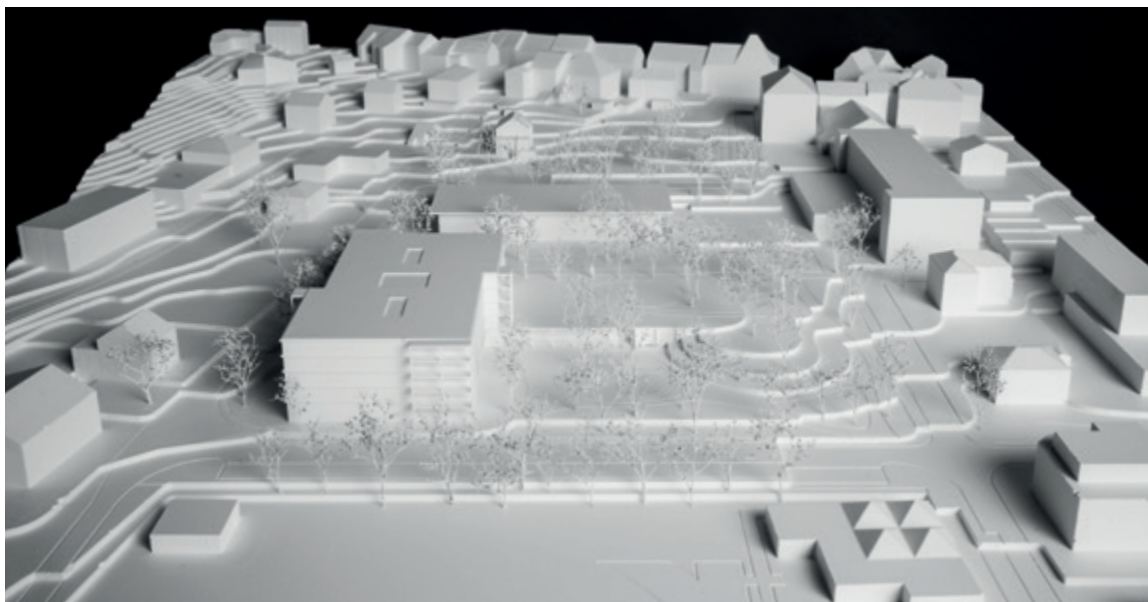
Collaborateurs :

Sylvain Gruson, Soizic Salomon, Senad Imeri,
Irénée Bertholet, Laura Léonard

SIGSTAM INGENIEURS CIVILS SARL,
FROIDEVILLE

Collaborateurs :

Arvid Sigstam



N°26 GRAND HOTEL BELVÉDÈRE

GIORLA TRAUTMANN GNWA – GONZALO NERI &
WECK ARCHITEKTEN GMBH, ZURICH

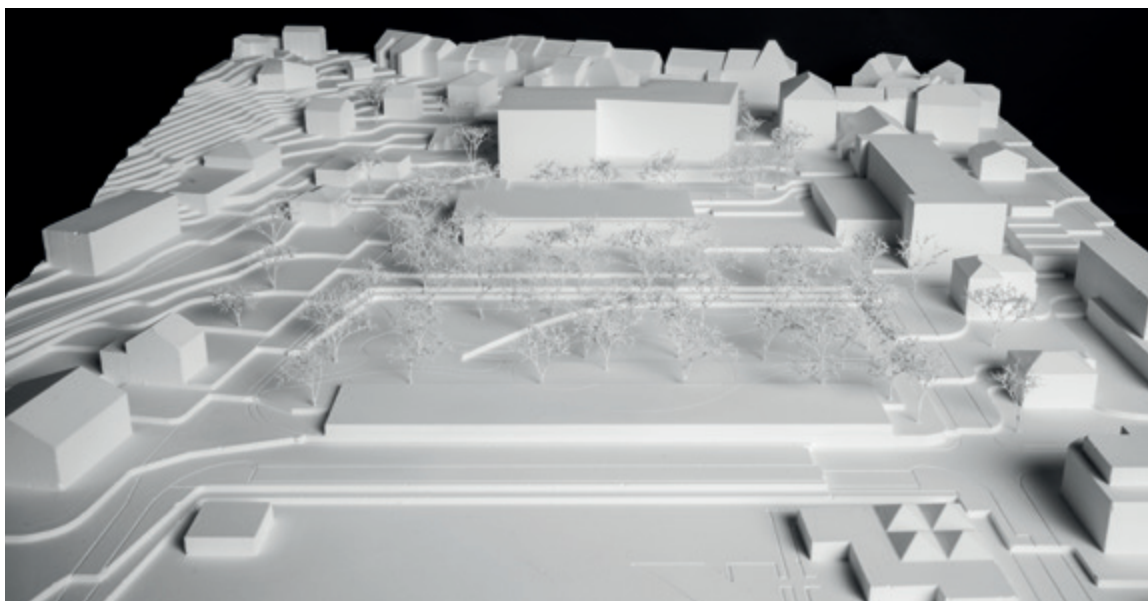
Collaborateurs :

Cristina Gonzalo Nogués, Markus Weck, Cloé Sermier,
Anita Gustuti, Adriana Balgué Reventós, Nicolo Lastrico

WALTGALMARINI AG, ZURICH

Collaborateurs :

Gregorij Meleshko



N°27 COTE JARDIN

GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA, SIERRE

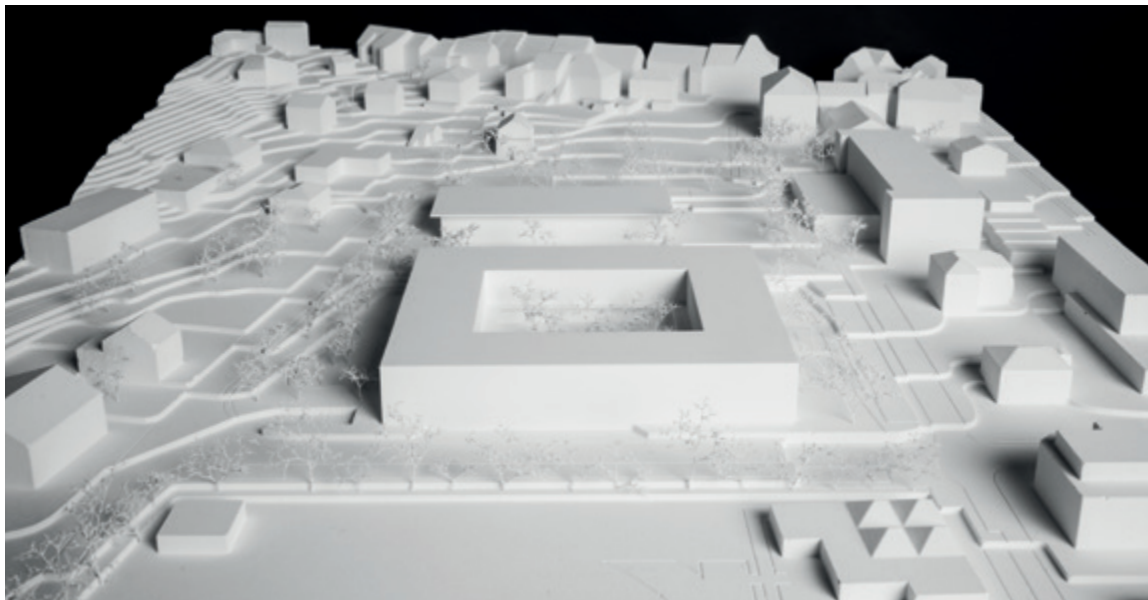
Collaborateurs :

Jean Gérard Giorla, Lara Giorla,
Manuel Rodriguez Monedero, Blandine Menoud

CSD INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Nicolas Renggli



N°28 **SILVA**

NOMAD ARCHITECTES VAUS SARL, VEVEY

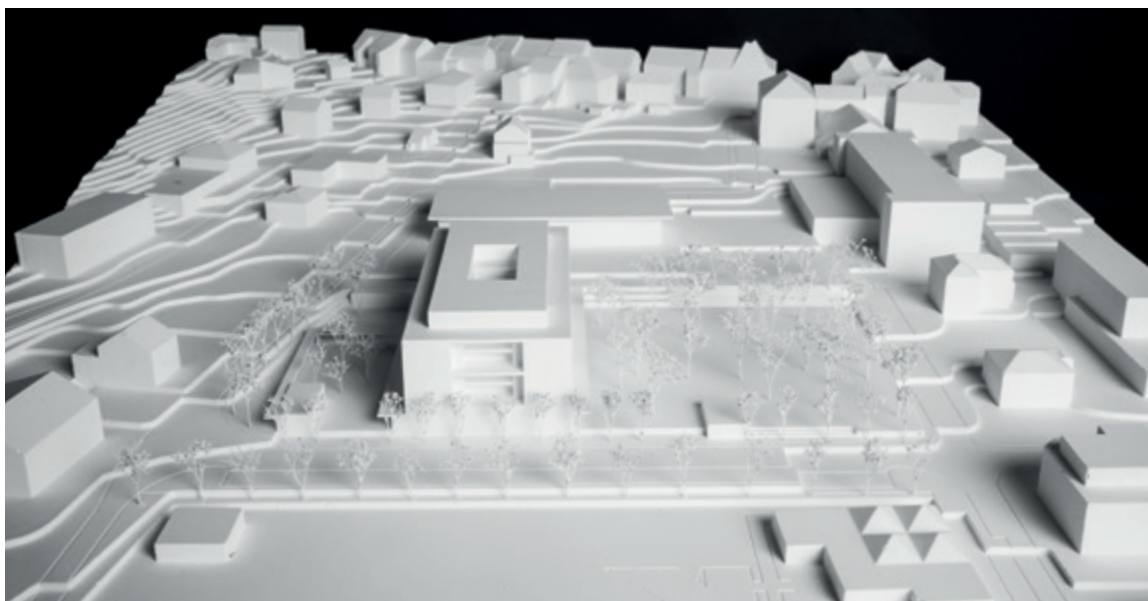
Collaborateurs :

Marie Gétaz, Yannick Guillermin, Parik Simsar,
Baptiste Berrut

AB INGENIEURS SA, CHAVANNES-PRES-RENEUS

Collaborateurs :

Yves Giampietro, Martin Parisi



N°29 **AMARCORD**

GUBLER ARCHITEKTEN AG, ZURICH

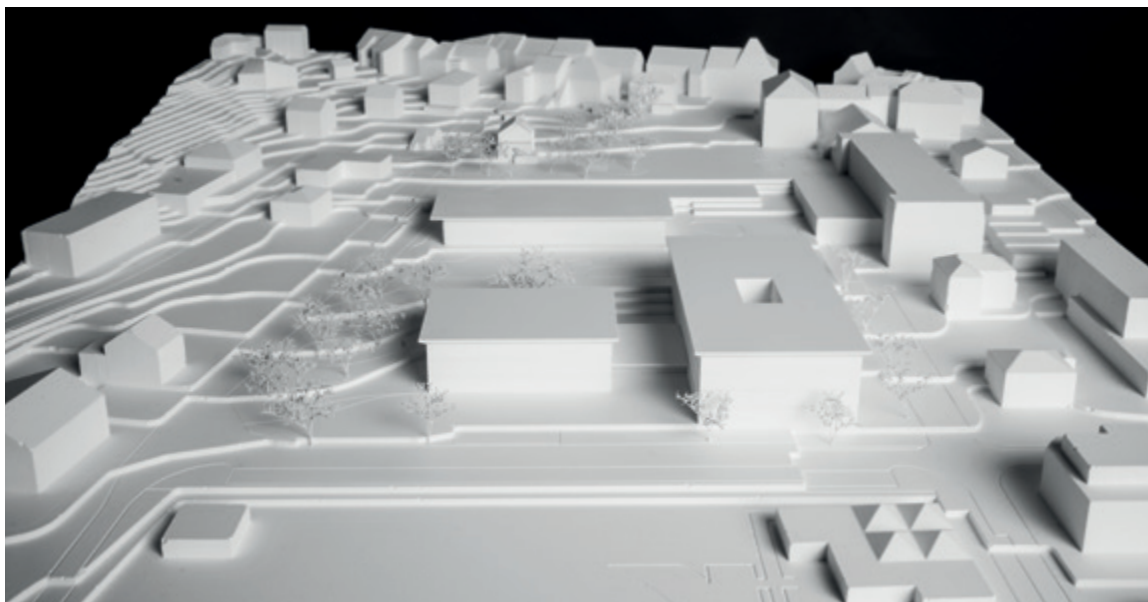
Collaborateurs :

Walter Gubler

BAUKONSTRUKT AG, ZURICH

Collaborateurs :

Marc Althaus
Manuela Sigrist
Timon Cerveny



N°30 A DEUX, C'EST MIEUX !

KAIRN SARL, AIGLE

Collaborateurs :

Jennifer Genoud-Monnet, Alexandra Maury

BGI SA, AIGLE

Collaborateurs :

Raphaël Garcia-Vogel, Baptiste Liehti

